

RAPPORT ACTIVITES 2018

dossier de presse



CLE SAGE Ellé Isole Laïta – Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta
1 rue Andreï Sakharov
CS 20245
29394 Quimperlé Cedex
☎ 02 98 09 00 46 - smeil@quimperle-co.bzh

GEMAPI

Gemapi. La compétence Gemapi repose principalement sur quatre items : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction hydrographique; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau; la défense contre les inondations et la mer; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

EPCI. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI. On dénombre 59 EPCI en Bretagne : 13 communautés d'agglomération, 44 communautés de communes, 2 métropoles.

Syndicat mixte. Structure de coopération intercommunale, créé par le décret-loi du 30 octobre 1935, pouvant associer des collectivités de natures différentes, comme des communes et un département par exemple. La structure peut associer également des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entre eux comme avec les pôles métropolitains. Un syndicat mixte fermé associe uniquement des communes et des EPCI (86 en Bretagne). Un syndicat ouvert (45 en Bretagne) y intègre également des établissements publics administratifs (CCI...).

Sage. Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage). C'est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il y en a 21 en Bretagne.

« Conforter la solidarité territoriale »

E.D.

« En s'appuyant sur les syndicats mixtes, les EPCI vont avoir un rôle central dans cette affaire. Et, à mon sens, l'intercommunalité est le bon niveau pour mettre en place cette solidarité au niveau des bassins versants », détaille Thierry Burlot (*).

Quel avenir pour les syndicats mixtes ?

Pourtant, le transfert de compétences de la gestion des milieux aquatiques dans les mains des EPCI semble remettre en cause les syndicats mixtes, plusieurs intercommunalités préférant désormais travailler en régie directe et retirer de fait cer-

taines compétences à ces syndicats. Deux gros syndicats mixtes costarmoricains (Smega et Jaudy-Guingy-Bizien) ont notamment été dissous au 1^{er} janvier et « des discussions sont en cours avec d'autres », confie ce directeur, faisant également part « d'une grande inquiétude des syndicats d'eau sur leur avenir mais aussi sur une perte de vision et de proximité avec tous les acteurs du terrain (agriculteurs, ostréiculteurs, associations), à l'échelle des bassins versants, surtout dans les grandes interco ».

Travaillant sur les bassins versants, les syndicats mixtes sont des structures qui semblent pourtant adaptées à la gestion des milieux aquatiques. « Il y a trop de syndicats et trop de

petits bassins », rétorque Daniel Le Bras, ancien maire de Quimperlé (29), aujourd'hui président du syndicat mixte Ellé-Isolé-Laïta et adjoint chargé de l'eau dans cette ville si souvent en proie aux inondations. « Les problèmes d'inondation de Quimperlé ne se règlent pas qu'à Quimperlé, ni même au sein de Quimperlé communauté, avance-t-il, mais aussi en amont, où se situe la communauté de communes du Roi Morvan ».

Un carrefour pour la gestion de l'eau

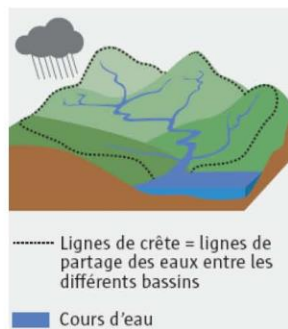
Même si les communes qui les constituent ont toutes des situations géographiques et des problématiques différentes, les EPCI ont tout intérêt à collaborer sur un même bassin ver-

sant.

Et c'est aussi l'un des buts de cette loi Gemapi, censée « conforter la solidarité territoriale, le risque d'inondation ou les atteintes à la qualité des milieux ne connaissant pas les frontières administratives », précise le ministère de l'Environnement dans sa plaquette descriptive, datée de février 2017.

Le 1^{er} Carrefour des gestions locales de l'eau, qui rassemble environ 10.000 participants, 450 exposants autour de 70 conférences, hier et aujourd'hui, au parc des expositions, à Rennes, n'a jamais aussi bien porté son nom.

* Lire l'interview complète sur www.letelegramme.fr



GEMAPI

Inondations. Le casse-tête de la taxe

Eric Daniellou

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) est une compétence obligatoire pour les intercommunalités, qui peuvent lever un impôt pour financer d'éventuels travaux et assumer ce transfert de compétences. Mais pour l'instant, les communautés de communes bretonnes sont loin d'avoir toutes pris leur décision.

En 2014, l'Odet avait envahi la campagne quimpéroise.



Photo archives Claude Prigent

« Il est évident que les communes littorales auront sûrement plus de travaux à faire et que tous les EPCI ne sont pas égaux face aux travaux à réaliser. Certaines communes seront forcément plus touchées que d'autres », prévient Thierry Burlot, vice-président du conseil régional, chargé de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité et du climat.

« C'est le " pi " qui inquiète »

Car, dans le terme Gemapi, « c'est le " pi " (prévention des inondations) qui inquiète, notamment dans les zones de danger d'inondation ou de submersion marine, celles où il faut construire des ouvrages », résume Daniel Le Bras, ancien maire de Quimperlé (29), aujourd'hui président du syndicat mixte Ellé-Isolé-Laita et adjoint chargé de l'eau dans cette ville si souvent envahie par les eaux. Pour faire face à d'éventuelles constructions d'ouvrages, comme une digue, par exemple, et pour assu-

mer ces nouvelles compétences, les EPCI ont désormais la possibilité de mettre en place la taxe Gemapi. Prévue à l'article 1530 bis du code général des Impôts, cette taxe est facultative et plafonnée à hauteur de 40 € par an et par habitant. Cet impôt peut être réajusté d'une année sur l'autre.

6,94 € par an et par habitant

Pour lever cette taxe en 2018, un EPCI héritant de la compétence Gemapi devait avoir délibéré avant le 1^{er} octobre 2017, ce que certaines communautés d'agglomération ont fait, quitte, selon nos informations, à ne pas y intégrer de montant pour se réserver le droit de le faire plus tard. Mais, grâce à une disposition introduite dans la loi de finances rectificative pour 2017, les EPCI ont désormais jusqu'au 15 février prochain pour voter les délibérations relatives à l'institution et au montant de la taxe du même nom.

Cette taxe Gemapi est déjà instaurée

au sein de Lannion-Trégor Communauté (22) : elle s'élève à 820.000 €, correspondant à l'évaluation des dépenses nécessaires en 2018 pour assurer la Gemapi sur ce territoire regroupant 60 communes et 118.000 habitants, soit un montant de 6,94 € par an et par habitant.

Mardi soir, c'est la communauté des communes du pays de Landivisiau (29) qui a également sauté le pas. Une taxe de 5,01 € par an et par habitant a été votée. Avec 34.780 habitants sur le territoire, ce sont près 175.000 € qui seront ainsi collectés.

« L'enjeu est énorme en termes de responsabilité »

Alors, dans toutes les communautés de communes ou d'agglomération, on discute, on s'interroge : Ici, à Quimperlé, « la taxe n'est pas à l'ordre du jour pour le moment ». Là, à Haut-Léon communauté (29), « on ne peut pas impunément lever cette taxe sans savoir pré-

ciser ce que l'on en fera ». À Quimper Bretagne occidentale, qui regroupe 14 communes aux intérêts bien différents, cette taxe « sera activée ou pas en fonction des actions entreprises ». Pas très loin, dans le Pays bigouden sud, Raynald Tanter, maire de Penmarc'h (29), met le doigt sur un aspect fondamental en déclarant : « L'enjeu est énorme en termes de responsabilité ». En effet, si une commune située en aval d'un cours d'eau est inondée car des travaux n'ont pas été faits en amont, les responsabilités seront partagées entre les EPCI concernés.

Face aux risques de catastrophes, « la solidarité territoriale », prônée par le maire de Penmarc'h, semble être la seule solution. Mais il suffit de voir les réactions de certains élus des communes alentour après le vote de la taxe par Lannion-Trégor communauté (huit abstentions, quatre contre) pour comprendre que cela ne coulera pas forcément de source.

Etat des lieux du SAGE

Eau. De nouveaux enjeux



Le reméandrage : c'est en amont du bassin versant (25 hab/km² sur l'Elle) que portent les efforts qui vont bénéficier aux populations de l'aval (201 hab/km² sur la Laita). Photo d'archives : Roland Rty

Climat, économie, les enjeux de la gestion des eaux ont énormément évolué depuis la loi sur l'eau de janvier 1992, qui établissait le principe édictant que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation ».

Présentée comme simple « état des lieux », la mise à jour du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux 2018 (Sage) sous-tend des enjeux majeurs pour cette ressource qui baigne désormais également le domaine politique.

« Le Sage avait été créé en 2001 pour répondre aux inondations, rappelle Daniel Le Bras, président du Smeil et de la Cle (*). En 2005 était établi un premier diagnostic et plus de dix ans après, nous regardons l'évolution du bassin versant avec des questions. Est-ce qu'il faut changer de stratégie, quels sont les nouveaux enjeux ? »

Solidarité amont aval

Daniel Le Bras pose notamment « un principe de solidarité entre amont et aval qui est apparu ». Schématiquement, ce sont les communes de l'amont, souvent plus rurales et disposant de moins de moyens, qui doivent engager des actions qui vont bénéficier aux communes de l'aval en matière de qualité, mais aussi dans la lutte contre les inondations.

Autre enjeu souligné par l'élu, c'est le

rôle déterminant de l'eau dans l'économie. La bonne qualité de la ressource est une garantie de la pérennité des industries (papeteries, conserveries et agroalimentaire). Une étude est engagée pour évaluer les impacts de l'eau, pas seulement sur les industries mais aussi dans d'autres domaines comme le tourisme. En regard de cette vision élargie, « on sait qu'il faut aller plus loin, aller vers un panel d'actions », complète Romain Suaudeau, directeur du Sage.

Changement climatique

Les regards des responsables se tournent également vers le changement climatique. « Même si on ne le ressent pas encore réellement localement, un scénario avec plus d'inondations et aussi plus de sécheresses, c'est un nouvel enjeu auquel il faut voir comment s'adapter », souligne Romain Suaudeau. « On est sur un territoire plutôt résilient, avec des cours d'eau sans barrages. Il faut optimiser cela. S'appuyer sur les zones humides, le bocage, le reméandrage ».

Pour mener ses actions, le territoire est cependant confronté à une forme de paradoxe. Le bon état de la ressource ne place plus le Sage Ellé-Isolé-Laita parmi les secteurs prioritaires soutenus par l'Agence de l'eau. Une agence qui a vu elle-même ses ressources financières orientées à la baisse.

Sur un territoire qui possède de nombreux atouts (comme ses 15 % de zones humides), c'est du côté des collectivités locales que le Sage va devoir obtenir les moyens d'agir. Faut-il déjà évoquer une « taxe Gema-

pi (*) » comme elle existe déjà sur d'autres établissements publics ?

Laita sous surveillance

De façon plus concrète, c'est aujourd'hui vers l'estuaire et les eaux de la Laita que se porte l'attention.

La renaissance d'une activité économique (conchyliculture) a été rendue possible par la reconquête de la qualité de l'eau. Celle-ci est cependant encore fragile. Et une étude doit permettre d'orienter des actions. On admet déjà que le Dourdu, qui croise des réseaux d'assainissement défaillants, laisse une empreinte importante en matière de bactériologie. Et la réflexion porte sur l'impact pour les eaux de baignade mais également des activités comme le kayak. Résultats l'été prochain.

Le dossier d'état des lieux 2018 de Sage Ellé-Isolé-Laita est consultable au Smeil (aux Services techniques de Quimperlé).

▼ Chiffres

Le bassin versant Ellé-Isolé-Laita couvre 917 km² (Ellé : 603 km², Isolé : 226 km², Laita : 88 km²), dont 35 % dans le Finistère, 62 % dans le Morbihan, et 3 % dans les Côtes-d'Armor. Cours d'eau : ils font plus de 1 600 km de longueur.

(*) Smeil : Syndicat mixte Ellé-Isolé-Laita.

Cle : Commission locale de l'eau. Gemapi : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence confiée à Quimperlé Communauté.

Etat des lieux du SAGE

Qualité des eaux : la Laita doit faire mieux

Le Sage, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, veut améliorer la qualité de la rivière, notamment au niveau de son estuaire. Il espère une étude sur le lien qualité de l'eau et économie.



Romain Suaudeau et Daniel Le Bras.

L'actualisation de l'état des lieux des rivières est « un travail qui dure depuis deux ans », notent Daniel Le Bras et Romain Suaudeau, directeur du Smell (Syndicat mixte Elé-Isle-Laita) et animateur du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Le premier état des lieux avait débuté après les inondations de 2000 et la mise en route du Sage qui a suivi. Il avait livré son verdict en 2005. La réactualisation permet de voir « comment le bassin-versant a évolué et de savoir s'il faut changer de stratégie ou l'adapter ».

L'impact des inondations à Quimper, par exemple, peut être réduit si des travaux sont réalisés en amont de la ville. Le premier diagnostic n'avait pas noté cet enjeu de la solidarité amont-aval. Les années qui ont passé en ont démontré l'importance.

Un point de situation

Le nouvel état des lieux refait le point sur la situation des rivières, des espaces naturels, des bocages, des zones humides. « Les zones humides sont à préserver. Elles constituent 15 % du bassin-versant. Pour nous, c'est une richesse. Plus nous avançons dans l'analyse du Sage, plus nous nous rendons compte qu'il faut les préserver. Elles sont importantes en cas de crues et à l'inverse, en cas de sécheresse, d'étiage. »

« Le changement climatique modifie la stratégie du bassin, avec de plus en plus d'inondations, de plus en plus de sécheresse. Comment s'adapter ? Pour faire face à des phénomènes extrêmes, les stratégies sont renforcées. A nous de les décliner », souligne Romain Suaudeau.

Ces stratégies passeront plus par la restauration du bocage, le remaniement des rivières, la préservation



Beaucoup a été fait pour la Laita, mais la qualité de ses eaux n'est pas encore bonne, notamment à l'estuaire.

des zones humides et des champs d'expansion de crues que par un curage de la Laita.

En termes de qualité des eaux, le nouveau diagnostic place le bassin Elé-Isle-Laita parmi les bons élèves. C'est le bon côté de la médaille. Le revers, c'est que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne moins. « Elle aide les bassins où les résultats ne sont pas bons », détaille Daniel Le Bras.

Les eaux usées coupables

« Il y a quelques années, la Laita s'était beaucoup dégradée. Nous avons fait beaucoup, mais nous ne sommes pas encore au bout », poursuit-il.

Deux rivières qui se jettent dans la Laita, le Dourdu, à Quimper, et le Frouit, dans la forêt de Touffouën, sont les très mauvais élèves du bassin. La qualité bactériologique des eaux n'est pas satisfaisante. Une étude est en cours depuis l'été sur la Laita et ses affluents, « pour hiérarchiser les sources de contamination ». Elle livrera ses résultats d'ici l'été 2019, au plus vite.

Les mauvais résultats bactériologiques sont principalement liés aux réseaux d'eaux usées. « A Quimper, par exemple, certaines canalisations sont déchirées », explique Daniel Le Bras. Cela impacte

Le Dourdu et le Frouit, mais ce n'est pas le seul facteur. Les activités nautiques et le tourisme littoral influent aussi, tout comme les pluies ou la sécheresse. Les conséquences se ressentent sur la Laita, jusqu'à son estuaire. « Il n'est pas encore en bon état bactériologique. Revenir à un niveau de qualité est un objectif important », assure Daniel Le Bras.

Déjà, le Smell a posé quatre poches d'huiles en plus de celles déjà installées par Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), pour avoir de meilleures analyses de la qualité de l'eau.

Eau et économie

Pour l'instant, l'Agence régionale de santé (ARS) n'a pas édicté de normes sanitaires pour la baignade en rivière. Mais la réflexion est en cours. Car une eau de bonne qualité est aussi bonne pour l'économie. Nombre d'industries agroalimentaires,

comme la conserverie Peny à Saint-Thulen, les Conserveries morbihannaises au Faouët ou Bigard à Quimper, ont besoin d'une eau de bonne qualité. Tout comme les papeteries de Mauduit à Quimper et des activités nautiques.

« L'eau de bonne qualité est un atout pour le territoire ainsi que la biodiversité aquatique. C'est important pour toute l'économie locale », renchérit Romain Suaudeau. Le Smell espère que l'Agence de l'eau finoncera une étude sur ce thème. La partie n'est pas gagnée puisque cette agence voit ses finances réduites de manière drastique.

Béatrice GRIESINGER.

Le nouveau diagnostic est à voir à l'adresse www.smell.fr

Sage

Le périmètre du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Elé-Isle-Laita est celui du bassin-versant associé. Il couvre une superficie de 917 km² et se situe sur 38 communes réparties dans trois départements : le Finistère (Pays de Quimper), le Morbihan (Pays du roi Morvan) et les Côtes-d'Armor. Le Sage est élaboré par la CLE (Commission locale de l'eau) et mis en œuvre par le syndicat mixte Elé-Isle-Laita (Smell). Ces deux instances sont présidées par le Quimperlois, Daniel Le Bras.

Etat des lieux du SAGE

La qualité des eaux du Douordu laisse à désirer

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) vise à améliorer la qualité de la rivière Laïta, mais aussi de ses affluents, le Douordu et le Frouit, les mauvais élèves du bassin.

L'actualisation de l'état des lieux des rivières est « un travail qui dure depuis deux ans », notent Daniel Le Bras et Romain Suaudeau, directeur du syndicat mixte Ellé-Isle-Laïta (Smeil) et animateur du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage).

En termes de qualité des eaux, le nouveau diagnostic place le bassin Ellé-Isle-Laïta parmi les bons élèves. C'est le bon côté de la médaille. Le revers, c'est que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne moins. « Elle aide les bassins où les résultats ne sont pas bons », détaille Daniel Le Bras.

Les eaux usées coupables

« Il y a quelques années, la Laïta s'était beaucoup dégradée. Nous avons fait beaucoup, mais nous ne sommes pas encore au bout », poursuit-il.

Deux rivières qui se jettent dans la Laïta, le Douordu, à Quimperlé, et le Frouit, dans la forêt de Touffoën, sont les très mauvais élèves du bassin. La qualité bactériologique des eaux n'est pas satisfaisante. Une étude est en cours depuis l'été sur la Laïta et ses affluents, « pour hiérarchiser les sources de contamination ». Elle livrera ses résultats d'ici à l'été 2019, au plus vite.

Les mauvais résultats bactériologiques sont principalement liés aux réseaux d'eaux usées. « À Quimperlé, par exemple, certaines canalisations sont déchirées », explique Daniel Le Bras.

Cela impacte Le Douordu et le Frouit,



Beaucoup a été fait pour la Laïta, mais la qualité de ses eaux n'est pas encore bonne, notamment à l'estuaire.

mais ce n'est pas le seul facteur. Les activités nautiques et le tourisme littoral influent aussi, tout comme les pluies ou la sécheresse. Les conséquences se ressentent sur la Laïta, jusqu'à son estuaire. « Il n'est pas encore en bon état bactériologique. Revenir à un niveau de qualité est un objectif important », assure Daniel Le Bras.

Déjà, le Smeil a posé quatre poches d'huîtres en plus de celles déjà installées par Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), pour avoir de meilleures analyses de la qualité de l'eau.

Eau et économie

Pour l'instant, l'Agence régionale de santé (ARS) n'a pas édicté de normes sanitaires pour la baignade en rivière. Mais la réflexion est en cours. Car une eau de bonne qualité est aussi bonne pour l'économie. Nombre d'industries agroalimentaires, comme la conserverie Pary à Saint-Thurian, les Conserveries morbihannaises au Faouët ou Bigard à Quimperlé, ont besoin d'une eau de bonne qualité. Tout comme les papeteries de Mauduit à Quimperlé et ces

activités nautiques.

« L'eau de bonne qualité est un atout pour le territoire ainsi que la biodiversité aquatique. C'est important pour toute l'économie locale », renchérit Romain Suaudeau. Le Smeil espère que l'Agence de l'eau financera une étude sur ce thème. La partie n'est pas gagnée puisque cette agence voit ses financements réduits de manière drastique.

Béatrice GRIESINGER.

Information : le nouveau diagnostic est à voir sur le site internet : www.smeil.fr

Sage Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) Ellé-Isle-Laïta couvre une superficie de 917 km² et se situe sur 38 communes dans trois départements : le Finistère (Pays de Quimperlé), le Morbihan (Pays du roi Morvan) et les Côtes-d'Armor. Le Sage est élaboré par la CLE (Commission locale de l'eau) et mis en œuvre par le syndicat mixte Ellé-Isle-Laïta (Smeil). Ces deux instances sont présidées par le Quimperlois Daniel Le Bras.

Agriculture

Bio-dynamique. Roland milite depuis 25 ans

Victor Large

À Saint-Thurien, Roland Dufleit pratique l'agriculture bio-dynamique depuis plus de 25 ans. Convaincu de l'importance de préserver les sols et la nature, il fait partie de ceux qui militent pour une autre forme de production agricole.

Roland Dufleit se fait une certaine idée de l'agriculture. La qualité de sa terre, sans pesticides ni produits chimiques, est sa priorité, et ses animaux sont libres d'aller et venir.



Arriver en voiture à l'exploitation de Roland Dufleit, à Saint-Thurien est un petit défi. Dans sa cour, des poules, des chèvres, mais aussi un chien ou un chat circulent librement. Les animaux, habitués à aller et venir au gré de leurs envies n'ont que faire du véhicule. Au milieu de la cour, Roland Dufleit garde un œil sur ses bêtes. Pas question pour cet agriculteur de 63 ans de se servir de cages, d'enclos, ou d'utiliser des pesticides sur ses terres. « C'est pour cela que ça fait plus de 25 ans que je pratique la bio-dynamique », sourit-il. Ancien mécanicien, il construit

lui-même son matériel agricole. « J'ai repris des vieilles machines que je retape. Le business de la société de consommation, c'est une vraie usine à gaz ».

Une agriculture respectueuse des sols

En simple, l'agriculture bio-dynamique est une forme d'agriculture biologique, qui prend en compte la protection des sols, de la faune et la flore locale. C'est une démarche qui va plus loin que le bio traditionnel. L'agriculture bio-dynamique cherche à soigner la terre et les paysages, à

nourrir les hommes, mais comprend aussi une dimension sociale, en ce qui concerne les liens entre le producteur et le consommateur. Ce type d'agriculture a même son propre mouvement, le MABD (mouvement de l'agriculture bio-dynamique). Ces méthodes sont, en partie, influencées par les travaux de Rudolf Steiner, un penseur allemand du début du XX^e siècle, fondateur de l'anthroposophie, qui mêle spiritualité et science. Bien que critiqués par beaucoup de scientifiques pour leur approche trop spirituelle, les tra-

voux de Steiner ont posé les bases d'une philosophie agricole qui se manifeste aujourd'hui dans l'agriculture bio-dynamique. « C'est le fondement de l'agriculture. C'est revenir à la base, et comprendre vraiment ce qui se passe dans la nature qui nous entoure », résume Roland Dufleit. L'agriculteur accorde de l'importance aux méthodes anciennes, porteuses, selon lui, de vérités simples et du respect de la terre. « Je n'ai pas de formation agricole, mais j'ai l'école des anciens, de ce qui a été fait avant », lâche-t-il, fierement.

Le bio, un combat de longue date

Pas question de suivre une tendance pour mieux vendre. Roland Dufleit est un convaincu de longue date. « Il y a 25 ans, on nous traitait de cons, maintenant, ils veulent tous marquer bio sur leurs produits », rigole le sexagénaire. Mais la course aux labels ne l'intéresse pas. « Le bio, ce n'est pas une question de labels ou de commerce. L'intérêt, c'est le rapport à la terre », analyse-t-il. Sur ses 18 hectares, il produit un peu de tout. Des pommes de terre, du cidre, des légumes de saison, « on ne peut pas faire qu'un seul produit, ce n'est pas possible », explique le producteur. Il distribue sur trois marchés, à Moëlan, Trégunc, et Quimper. « Je fais tout tout seul, que ce soit la culture, m'occuper des bêtes, ou vendre sur le marché. La main-d'œuvre coûte trop cher et les produits sont trop dévalorisés », regrette l'agriculteur. Il aimerait que les gens prennent conscience de la valeur de la nourriture, pas seulement au niveau de l'argent, mais aussi en termes de bien-être. « Il y a deux sortes de gens dans le monde, ceux qui bouffent et ceux qui se nourrissent ».

Transmettre son savoir

À 63 ans, Roland Dufleit arrive au bout de sa carrière. Mais il ne compte pas en rester là. Une fois ses outils reposés, il entend transmettre son savoir. Dans son salon, de nombreux livres sur l'agriculture, le rythme des saisons, l'entretien des sols. « On peut toujours progresser, on ne sait pas tout. J'ai gardé mon esprit de mécanicien, je réfléchis toujours à comment ça fonctionne. »



Agriculture

Agriculture : cultiver en sauvegardant les sols

Hier, une journée d'études sur ce thème réunissait les acteurs de Lorient agglomération, de la Chambre d'agriculture de Bretagne, du syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta et les agriculteurs.

Des cours à Arzano

La matinée de cette journée d'études, organisée par Lorient agglomération, la Chambre d'agriculture de Bretagne et le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smell), à destination des différents acteurs et agriculteurs, a été consacrée à des cours et exposés délivrés à Arzano. Le thème du jour était : agriculture, sol et bénéfices. Le principal intervenant était Daniel Hanocq, agrépédologue à la Chambre d'agriculture de Bretagne. Des agriculteurs d'Inguiniel (Morbihan) et de Landeleau (Finistère) ont évoqué leurs expériences.

Sur le terrain de Querrien

Dans l'après-midi, trois ateliers ont été suivis à tour de rôle par les participants : profil culturel d'un terrain ou comment apprécier la structure d'un sol, quel matériel et quel système pour quelle culture, quel paysage et quel environnement. Chaque atelier a permis de présenter, dans la pratique, les différents moyens de préserver la qualité du sol, d'assurer une meilleure infiltration de l'eau dans les sols, de limiter leur érosion, voire aussi d'économiser de l'énergie et du temps.

Éviter la catastrophe

« Quand le sol est à nu, c'est là que commence la catastrophe », assure un participant. D'où l'importance de préserver et refaire les bocages, et de ne pas travailler les sols en profondeur pour leur permettre d'absorber l'eau. « Ça nous intéresse beaucoup, car c'est lié aux inondations », souligne Daniel Le Bras, président du Smell.



Mercredi, des agriculteurs étaient réunis pour une journée d'études sur la sauvegarde des sols.

Le semis direct, une nouvelle approche

Parmi les techniques présentées, celle du semis direct intéresse les agriculteurs. Il s'agit de travailler la terre juste sur la largeur du semis. Une meilleure approche pour préserver le sol, alors que le labour profond le détruit. Cette nouvelle pratique permet aussi à l'agriculteur de

gagner du temps et d'économiser du gazole : « On divise par deux les dépenses énergétiques. »

Le rôle du bocage

Pascal Nicol, animateur du programme Breizh bocage de Quimper communauté, rappelle l'importance du rôle du bocage « contre l'érosion du sol. Il est positif ».

Le capital du sol

Avec ces nouvelles techniques, le capital du sol est préservé. Les vers de terre retrouvent leurs fonctions : aérer le sol et l'enrichir. L'eau s'y infiltre. L'érosion est freinée. Les paysages sont préservés. Les inondations sont réduites.

Agriculture

Sols. Les bénéfices du « sans labour »

Une trentaine d'agriculteurs du pays de Quimperlé se sont penchés, ce mercredi, sur les avantages de préserver les sols en usant des techniques de cultures sans labour.

Daniel Hanocq a réalisé un « profil cultural » et expliqué les bénéfices d'un sol non labouré.



« Si on laboure à plus de 25 centimètres ici, on va dégrader les choses ». Daniel Hanocq, conseiller en agronomie à la chambre d'agriculture du Finistère, a pris la pelle et la pioche pour découvrir un profil, soit une tranchée de près d'un mètre de profondeur, dans un champ de la campagne de Querrien. L'atelier qu'il anime a pour but d'observer les pratiques culturales et d'expliquer la structure et la texture d'un sol d'où le labour est absent depuis 25 ans.

« Ce qui compte, schématise le technicien agropédologue, c'est la concentration des fertilisants. La plante, il lui faut du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène. Il suffit de peu de racines dans un horizon riche ».

Ce milieu riche se tient ici dans quelques centimètres de la surface du sol, « sous un mulch qui ne va pas concu-

rencer les cultures mais va protéger le sol quand les gouttes de pluie vont s'éclater dessus ».

Le spécialiste observe les qualités de la surface, le tassement, l'infiltration. La leçon est suivie avec attention.

Semis direct

Temps, agronomie, économie, environnement : en matinée, les participants ont entendu à Arzano les arguments pour une culture sans labour. Avec notamment les témoignages d'agriculteurs d'Inguinél et Landeleau qui pratiquent le semis direct. Moins de temps de travail, diminution de l'érosion des sols, moindre consommation de fioul et une meilleure gestion des sols, les exemples concrets n'ont pas manqué. On a également évoqué sur le terrain le rôle majeur des vers de terre.

Sur un autre atelier, on a présenté le matériel utilisé par le GIEE de Querrien qui permet des cultures sur des sols non préparés. Le troisième atelier animé par Pascal Nicol, animateur du programme Breizh Bocage de Quimperlé Communauté, a mis en avant l'intérêt des aménagements bocagers dans le ralentissement des écoulements. Cette journée d'échanges « Agriculture, sols et bénéfices » à laquelle participaient aussi plusieurs élus, était proposée par Lorient agglomération et le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta, avec le concours de la Chambre d'agriculture de Bretagne, et les groupes de Resgri 29, Idea et GVA (Groupement de vulgarisation agricole) de la terre aux îles.

T La vidéo est à voir sur letelegramme.fr



Zones humides. Coup d'arrêt aux aides

Roland Fily

C'est avec une grande déception que les responsables du Smeil (*) ont appris la décision de la commission régionale d'attribution des fonds d'aides aux mesures agro environnementales (CAE) de ne pas poursuivre le dispositif d'aides concernant les zones humides pour le pays de Quimper.

« Les fonds européens se sont réduits, explique Bérangère Fritz, chargée de mission au Smeil, et la commission a fait d'autres choix ». « Ceux-ci sont notamment orientés désormais vers les bassins en mauvais état en matière de qualité de

l'eau, précise Daniel Le Bras, président du Smeil. C'est dommage, nous avions d'autres zones candidates pour ces mesures qui permettent aux agriculteurs d'entretenir les zones humides ».

370 hectares

Le Paec (Projet de mesures Agro-Environnementales et Climatiques), auquel a souscrit le Smeil en partenariat avec Quimperlé Communauté, a pour but de diminuer l'impact des activités agricoles sur l'environnement. Il propose aux agriculteurs de s'engager pour cinq ans dans des pratiques d'entretien durable (prairies humides, bocage, couvert herbacé...) en contrepartie d'une aide finan-

cière. Ce programme a intéressé une centaine d'agriculteurs du territoire. Dès 2017, ce sont 45 exploitants qui ont mis concrètement en œuvre les dispositifs qui, pour le territoire de Quimperlé, portent sur 370 hectares de zones humides et 10 km de bocage. 87 000 € par an sont versés sur le territoire pendant cinq ans. La mesure concernant la gestion du bocage reste, elle, disponible sur le territoire.

Le Smeil a fait connaître son mécontentement par courrier.

**SMEIL : Syndicat mixte Elle-Isole-Laïta.
CAE : Commission agro-environnementale.*

Zones humides. Arrêt des aides : un lecteur réagit

Suite à l'article publié ce mardi sur les zones humides et l'arrêt des aides, Philippe Le Du, lecteur du Télégramme, a souhaité réagir. « Je constate l'arrêt des subventions pour les zones humides. Ceci aura peut-être au moins le mérite de faire réfléchir la communauté d'agglomération de Quimperlé de ne pas miser essentiellement sur la gestion de l'eau dans les zones humides. Il faut également penser aux retenues d'eau qui font partie des projets à Quimper pour l'Odét et le Steir. Le problème de la gestion de l'eau devient préoccupant avec des périodes sèches et humides de plus en plus longues. Pour y remédier, les collectivités locales mettent en place des projets afin de réduire les conséquences des sécheresses et inondations pour les populations ». Il se dit surpris des « stratégies retenues pour les projets dans les bassins versants de l'Odét (Quimper) et de la Laïta (Quimperlé) ».

Et d'expliquer : « Sur l'Odét, le projet consisterait à construire des retenues d'eau sur l'Odét et le Steir en amont de Quimper, alors que sur la Laïta, l'eau serait retenue dans des zones humides de l'Isole et l'Ellé à

l'aide de petites digues. L'alimentation en eau potable provient actuellement des nappes phréatiques pour environ 30 % et 70 % par les rivières. Comme ces rivières ont des débits très irréguliers tout au long de l'année, il semblerait logique d'utiliser des retenues d'eau également pour le bassin-versant de la Laïta ».

Les avantages d'un barrage

Il avance qu'un « projet de petit barrage (moins de 10 m) dans la vallée étroite juste en amont des roches du diable sur l'Ellé aurait de nombreux avantages : retenue d'eau potable de plusieurs centaines de milliers de m³ ; barrage anti-crue synchronisé avec la marée à Quimperlé ; développement touristique grâce à des lâchers d'eau programmés aux beaux jours sur le site des roches du diable, très prisé par les kayakistes au niveau international ; base de loisirs sur le lac permettant de se baigner sans avoir à se déplacer sur la côte ; réserve d'eau utilisable par les canadiens lors des feux de forêts ; peu de phénomène d'eutrophisation car lac peu profond et vallée étroite arborée et donc peu ensoleillée ».

Zones Humides

S'adapter aux changements climatiques

L'association Eau et rivières de Bretagne a organisé une journée de formation pour ses adhérents, hier.



Après une matinée à Quimperlé, les adhérents d'Eau et rivières de Bretagne se sont rendus sur une parcelle de terre à la sortie de Mellac. Vanessa Thorin (à gauche) a expliqué les travaux menés.

Les adhérents de l'association Eau et rivières de Bretagne se sont réunis, lundi, pour une journée de formation, sur le thème de l'adaptation au changement climatique. À Quimperlé, Chantal Gascuel, chercheuse à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), et Mikaël Le Bihan, de l'Agence française de la biodiversité, sont intervenus. Ils ont, entre autres, abordé l'aménagement des cours d'eau afin d'éviter les inondations.

Puis, place au terrain. Le but : voir une opération de restauration d'un cours naturel de rivière. La destination : un champ agricole à la sortie de Mellac, sur le bassin-versant du Dourdu, affluent de la Laïta.

« Le Smell (Syndicat mixte Ellé-Isolé-Laïta) travaille, depuis 2011, au diagnostic de l'origine de la contamination bactériologique sur l'estuaire, explique Vanessa Thorin, technicienne pour le Smell. Dans ce champ, le cours d'eau divaguait

et ne trouvait pas son lit d'origine. Des bêtes pâturaient et piétinaient la berge aux abords de l'ancien lit. »

Récemment, des travaux ont été portés par Quimperlé communauté. Le but du réaménagement était de reconstruire les méandres, restaurer le lit de la rivière et la végétation le long du cours d'eau, afin que la nature se réinstalle et absorbe davantage les flux.

« L'idée est de retrouver des rivières vivantes avec une ripisylve, une végétation de bord de cours d'eau, explique Estelle Le Guern, chargée de mission eau et agriculture. Un cours d'eau a besoin de circuler, d'avoir des méandres pour se rafraîchir. Cela permet à la population piscicole et macro-invertébrée de trouver un habitat favorable. Des cours d'eau naturels, des bassins préservés, cela permet au milieu aquatique de résister au changement climatique. »

Laïta et mytiliculture

Laïta. Bientôt la première récolte de moules

Stéphane Guihéneuf

L'arrêté classant la partie aval de la Laïta en zone B pour les bivalves non fousseurs a vu le retour de la mytiliculture. Pour Leslie Romagné, c'est même bientôt l'heure de la première récolte. Les moules de la Laïta seront vendues uniquement en direct.



Leslie Romagné devant les poches installées sur tables, à Porsmoric, en Clohars-Carnoët.

Depuis presque six mois, des moules poussent à l'embouchure de la Laïta. « Les moules ont été semées entre quatre et six mois, elles seront sorties en juin », souligne Leslie Romagné, en approchant des tables installées à Porsmoric, en Clohars-Carnoët. 200 tables et une autre centaine à Saint-Germain. « Cela représente 1.800 poches ». Avec son mari, elle s'est lancée dans la culture des moules dans la Laïta en 2017. « On a obtenu 1,7 hectare ». Le choix s'est rapidement porté sur la culture sur tables. Par manque de hauteur d'eau, impossible en effet

de cultiver en bouchot ou sur filière. « Le risque d'envasement du site était trop élevé ». Pas question non plus de cultiver au sol. « Je n'étais pas convaincue ». C'est surtout l'aspect physique de cette technique qui a fait préférer celle des poches sur tables. D'autant qu'à la différence des huîtres, pas besoin de les retourner pour que la pousse soit meilleure.

Classement B

Le couple, qui résidait en Guadeloupe, une fois de retour en métropole, décide de se lancer dans les cultures marines.

« On habite sur la Laïta, on voyait le site tous les jours », souligne Leslie Romagné.

Elle est biologiste marin de formation. Lui, préparateur de bateaux de courses. Finalement, c'est le classement de la partie aval de la Laïta en zone B pour les bivalves non fousseurs qui va être le déclencheur. « On partait plutôt sur l'ostréiculture. Les moules, on s'est dit pourquoi pas ». D'autant que la Laïta est une ancienne rivière à moules. L'activité a disparu voilà plusieurs décennies. « Tout le monde a quelqu'un qui, dans sa famille, a cultivé ou ramassé des

moules... », sourit la jeune femme. Un petit côté patrimonial.

Modèle de reconquête de l'eau
Sur la Laïta, la pression est réelle entre les différentes activités. Mais le projet à taille humaine s'est bien intégré dans le paysage économique.

« Avec une autorisation à 1,7 ha, on aurait pu mettre 1.400 tables ». Après une nécessaire formation aussi bien théorique que pratique, le couple s'est lancé, tout en sachant que cette première année aurait un côté expérimental. « On partait de rien ». Sur les quatre concessions,

une s'est révélée inexploitable car trop ensablée. Certaines poches ont souffert d'un trop fort ensablement. Avec une perte estimée à 20 %, la récolte devrait être de 8 à 10 tonnes. À terme, l'objectif est de doubler la surface des tables pour une récolte annuelle qui ne dépassera pas les 30 tonnes. La pousse se passe bien. Pour cause, il n'y a pas de concurrence avec d'autres espèces. « Elles ont tout le plancton ». Le résultat est là. « Les moules sont magnifiques, bien fermées et bien charnues », assure Leslie Romagné. Les bivalves bénéficient d'une eau de qualité. C'est là tout l'enjeu.

Leslie Romagné souligne les efforts qui ont été faits. « C'est un modèle de reconquête de l'eau ». Oiseaux, saumons, crabes sont de retour dans cette rivière qui a été longtemps l'une des plus polluées de France. Des efforts qu'il faut poursuivre. Pour garantir le classement en B. « Et évoluer vers le A, ce qui nous permettrait de tendre vers des moules bio ». L'objectif est ambitieux. « Ce ne sera peut-être pas réalisable, mais il faut surtout se dire que l'on peut encore faire mieux ».

Vente directe

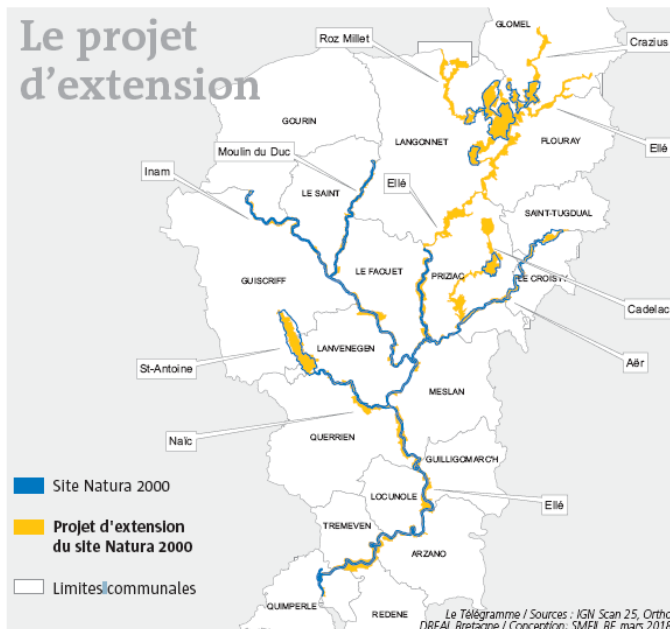
Depuis peu, l'activité s'est développée à Groix (7 ha en mer, sur filière). Contrairement au Morbihan, l'entreprise n'a pas de chantier à Clohars. Nettoyage et purification obligatoire des moules se font dans un chantier partenaire du Belon. « Cela permet de travailler en proximité ». Les moules de la Laïta seront vendues uniquement en direct. Notamment à Doëlan et Clohars. « On fait de petits volumes. L'objectif, c'est de valoriser au maximum ». En proposant un produit de qualité, travaillé dans un site recon-

N2000

Syndicat Ellé-Isole-Laïta. Un nouveau périmètre

Depuis 2016, le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL) est en charge de la mise en œuvre du programme européen Natura 2000 sur le site de la Rivière Ellé, un projet qui vise à protéger l'écosystème.

La zone orangée concerne le nouveau périmètre du programme européen Natura 2000.



Ce programme issu des directives Habitat Faune Flore et Oiseaux vise à protéger les habitats et les espèces dont la rareté à l'échelle européenne nécessite des actions de préservation.

Le site Natura 2000 Rivière Ellé s'étend sur 2.100 ha des sources de l'Ellé à Mellionec jusqu'à sa confluence avec l'Isole à Quimperlé (19 communes concernées : cf carte ci-dessus) et se caractérise par la présence de 10 habitats et 17 espèces d'intérêt, en grande partie liés aux cours d'eau et aux milieux humides.

Concertation d'un mois

Le site est doté d'un document de cadrage, appelé document d'objectifs (approuvé par arrêté préfectoral

en mars 2013), qui détaille toutes les actions à mettre en œuvre afin de garantir la préservation des habitats naturels et des espèces identifiées. Les réalisations d'opérations de gestion sur des terrains essentiellement privés ne peuvent se faire qu'avec l'accord et l'engagement du propriétaire ou exploitant des parcelles via les outils contractuels Natura 2000 (contrats de gestion rémunérés sur cinq ans).

Au-delà des actions de gestion concrètes des milieux, le document d'objectif du site préconise de retravailler les contours du site pour qu'il soit plus en adéquation avec les enjeux de préservation des écosystèmes et en cohérence avec la logique hydrographique (lien amont/aval des cours d'eau).

Le SMEIL a donc établi un projet de nouveau périmètre qu'il souhaite faire partager aux 19 communes concernées (élus, propriétaires, usagers) et recueillir les observations recevables pouvant mener à des ajustements du projet.

Cette phase de concertation d'une durée d'un mois, du 19 avril au 19 mai 2018 consiste en une mise à disposition pour consultation de l'atlas cartographique du projet de nouveau périmètre dans les mairies des 19 communes concernées avec au préalable trois réunions publiques d'information pour expliquer la démarche : mardi 10 avril, à 19 h, à Priziac ; mardi 17 avril à 19 h à la salle des fêtes et mercredi 18 avril à Langonnet, à la médiathèque.



Smeil. Petite affluence à la réunion publique

La réunion publique organisée mardi soir par le Smeil n'a rassemblé qu'un public clairsemé. Le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) est la structure opérationnelle, chargée du suivi, de la coordination et de la mise en œuvre des actions inscrites au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). En 2016, le Syndicat est également devenu le coordonnateur du site Natura 2000 « Rivière Ellé ».

À ce titre un grand travail de redéfinition des sites protégés est en cours. Cette réunion publique avait pour objectif l'in-



Bérangère Fritz, chargée de mission Naura 2000 au Smeil, a présenté les propositions de territoires protégés aux élus et habitants présents.

mètres de protection Natura mairie et le périmètre définitif ne 2000. Les cartes des périmètres sera instauré qu'à l'issue des

Querrien

Natura 2000. Quel nouveau périmètre ?

Une vingtaine de personnes sont venues suivre, mardi soir, les propositions faites par le Smeil (Syndicat mixte elle isole) sur les évolutions de Natura 2000. Issue d'une directive européenne, Natura 2000 vise à maintenir les milieux naturels pour la faune et la flore et à y concilier les usages.

« Les limites avaient été fixées en 2007, d'une manière assez rigide. Aujourd'hui, il convient d'en redéfinir les contours », précise Bérangère Fritz, chargée de mission au Smeil.

Des propositions à affiner

Sur la commune, la zone concernée suit les rives de l'Ellé, des Roches du Diable à Lanvénegen, ainsi que le Naïc. Tous les propriétaires riverains de ces cours d'eau sont concernés. Les propositions faites par la Dréal et le Smeil n'ont pas fait l'unanimité



Bérangère Frit, Gilles Paillat, de la Dréal et Daniel Le Bras, président du Smeil, présentaient les nouvelles propositions.

et sont à affiner.

« Ce qui est aujourd'hui cultivé ne change pas, précise le président, Daniel Bras. Les boisements sont aussi pris en considération et peuvent bénéficier d'aides à la gestion des parcelles, tout comme les zones non agricoles ».

Toutes les suggestions seront

reçues, jusqu'à la mi-mai, par la chargée de mission (tél. 02.98.35.43.95.).

Les cartes sont visibles dans les mairies ou sur le site www.smeil.fr. Le périmètre définitif sera alors établi, présenté aux communes et au préfet.

La restitution du travail sera faite mi-septembre.



Le Faouët - Guémené-sur-Scorff - Gourin

Le nouveau périmètre Natura 2 000 consultable

Plouray — Le conseil municipal s'est réuni lundi, sous la présidence du maire, Michel Morvant, avec à l'ordre du jour, le vote des subventions et l'extension du site Natura 2 000 rivière Ellé.

Projet d'extension du site Natura 2 000 rivière Ellé

Les limites du site Natura 2 000 rivière Ellé ont été étendues. Les propriétaires des terrains riverains peuvent consulter le périmètre en mairie ou s'adresser directement à Bérangère Fritz, au Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) au 02 98 35 43 95. La consultation du public a lieu jusqu'au 19 mai.



Les limites du site Natura 2 000 rivière Ellé ont été étendues. Ici, les rives de l'Ellé, près du pont Saint-Yves.

Priziac

Projet de modification du site Natura 2 000

Depuis 2016, le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) est en charge de la mise en œuvre du programme européen Natura 2 000 sur la Rivière Ellé.

Le Smeil a établi un projet de nouveau périmètre qu'il souhaite faire partager le plus largement aux 19 communes concernées et recueillir les observations recevables pouvant mener à des ajustements du projet.

Pour cela, une phase de concertation, jusqu'au 19 mai, est lancée et permettra une consultation de l'atlas cartographique du projet de nouveau périmètre dans les mairies de ses communes. Les secteurs sont : la rivière Ellé de Glomel à Quimperlé ; l'Inam et le Moulin du Duc de Gourin au Faouët ; le Naïc de Lanvégen à Querrien ; l'Aër du Croisty au Faouët ; les marais de Plouray sur Glomel, Langonnet et Plouray.



Site Natura 2 000 « Rivière Ellé » : une modification



L'environnement au Moulin du Stall, sur la rivière Ellé.

Depuis 2016, le SMEIL (Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta) a en charge l'animation du site Natura 2 000 de la rivière Ellé.

Natura 2 000 est un réseau de sites naturels identifiés pour la protection d'espèces sauvages rares, (tels que l'escargot de Quimperlé, la mulote perlère, le saumon de l'Atlantique, l'aigrion de Mercure), et bien d'autres tout comme leurs habitats (landes humides etc.).

Le périmètre concerné, pour la commune de Locunolé, avait été défini pour 53 km linéaires en bordure de la rivière Ellé. Un projet d'extension, concernant le périmètre à protéger est en cours, afin qu'il soit porté à 97 km linéaires.

Les documents concernant cette opération sont consultables en mairie ou sur le site « www.smeil.fr » ou auprès de la chargée de mission Mme Fritz, au 02 98 35 43 95.

Natura 2000. Un nouveau périmètre

Le site Natura 2000 Rivière Ellé s'étend des sources de l'Ellé jusqu'à sa confluence avec l'Isole à Quimperlé et concerne 19 communes.

Afin que les contours du site soient plus en adéquation avec les enjeux de préservation des écosystèmes et en cohérence avec la logique hydrographique, le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil), en charge de la mise en œuvre, a établi un projet de nouveau périmètre.



Jusqu'au 19 mai, il est possible de consulter l'atlas cartographique du projet de nouveau périmètre, dans les mairies des 19 communes concernées.

Les documents sont également consultables sur le site du Syndicat (www.smeil.fr) ou auprès de la chargée de mission, Mme Fritz, au 02.98.35.43.95.

La rivière Ellé au Moulin du Roc'h. (Photo d'archives Le Télégramme)



Rivières Laïta et Aven polluées : la pêche interdite

Les analyses effectuées par Ifremer ont confirmé une contamination bactérienne des huîtres dans la partie aval de la Laïta et des coques de la partie aval de l'Aven.

Le préfet a donc interdit la pêche et le ramassage de tous les coquillages dans ces deux zones. Ainsi que leur expédition, leur distribution et leur commercialisation. Autre interdiction : le pompage de l'eau de mer à des fins aquacoles en provenance de ces secteurs.

Les personnes ayant consommé

des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs, voire des symptômes neurologiques (maux de tête persistants, désorientation et confusion) sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Pour rappel, la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons (algues microscopiques). Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la consommation.

Eau et rivières de Bretagne : rester vigilant

Pour le groupe de travail Ellé-Isole-Laïta, priorité à la vigilance et à la mobilisation pour préserver la qualité de l'eau.



Les adhérents de Eaux et rivières de Bretagne se sont réunis à Tréméven.

Le groupe de travail Ellé-Isole-Laïta d'Eau et Rivières de Bretagne a tenu sa réunion trimestrielle, mardi en soirée, dans la salle de l'ancienne bibliothèque, à Tréméven.

À l'ordre du jour, parmi les points positifs notés par le groupe : le projet d'extension de la zone Natura 2000 sur le bassin de l'Ellé, gage d'une bonne conservation de la biodiversité et des paysages dans cette zone.

Parmi les sujets d'inquiétude : l'extension de la carrière de Glomel (Côtes-d'Armor), tout en amont du bassin de l'Ellé. Les rejets de cette carrière, dont l'étendue est d'ores et déjà de 250 hectares, impactent lourdement, en termes quantitatifs et

qualitatifs, le ruisseau du Crazius qui se jette dans l'Ellé.

Inquiétude aussi sur les densités des élevages : à Priziac (Morbihan), une nouvelle extension de porcherie est programmée (20 000 porcs par an), un élevage de 5 000 poulets de chair label Bio est également prévu, mais malheureusement pas en substitution d'un élevage industriel en batterie.

Inquiétude enfin sur la qualité des eaux de la Laïta, le Dourdu (ruisseau Quimperlois), le Frouit et les rejets des stations d'épuration sont très chargés en bactéries et polluants divers. La mobilisation de tous les habitants reste donc d'actualité pour la défense de la qualité de l'eau.



Le Dourdu, au cœur d'une opération pilote

Quatorze exploitations sont concernées par le programme du Smeil, syndicat mixte Ellé-Isolle-Laïta. Objectifs : réduire la teneur en bactéries du ruisseau et améliorer son écoulement.



Pêche électrique préventive dans le haut-Dourdu.

Kermellac

C'est le nom du lieu-dit, à Mellac, où une opération du contrat territorial sur les milieux aquatiques a été réalisée lundi après-midi : le cours d'un ruisseau, le haut-Dourdu, a été dévié et remis dans son fond de vallée.

En 2014, à la faveur d'un diagnostic opéré par la Chambré d'agriculture, il s'est avéré que le ruisseau avait changé son cours et divaguait dans la parcelle d'un agriculteur.

Le Dourdu a été remis dans son ancien lit, d'un coup de tractopelle. Son nouveau lit ayant été réaménagé quelque temps avant, tout comme des ponts ont été installés.

Opération pilote

Le Dourdu prend sa source en campagne mellacoise avant de se jeter dans la Laïta en passant par Quimperlé. En 2016, le syndicat mixte Ellé-Isolle-Laïta l'a choisi pour être bassin-versant pilote pour le suivi de la bactériologie. Des analyses d'eau ont été effectuées depuis 2017, pour estimer les flux avant les travaux.

Par ailleurs, des pompes de prairies et de bacs ont été mises à disposition des agriculteurs, comme un dispositif alternatif à l'abreuvement des bovins au cours d'eau. Des clôtures ont été installées par l'agricul-



Le haut-Dourdu a été dévié pour retrouver son fond de vallée ancestral.

teur pour mieux grouper ses animaux. Dans les semaines à venir, de nouvelles analyses seront effectuées.

« Nous voulons montrer que c'est possible, que des choses sont possibles pour faire baisser le niveau des bactéries dans l'eau », assure Romain Suaudeau, directeur du Smeil.

Quatorze exploitations sont concernées par cette opération. Cela représente 300 ha de terres.

Travaux

Les travaux réalisés, hier, en fond de vallée du Dourdu ont été réalisés dans le cadre du contrat territorial sur les milieux aquatiques Ellé-Isolle-Laïta 29. Le coût global se situe dans une fourchette de 9 000 à 10 000 €. Il est assumé par Quimperlé communauté et correspond à l'édification de trois ponts, au temps de travail des agents et au dispositif d'abreuvement.

Les travaux doivent permettre

d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau et de réduire les perturbations directement liées au fait que les animaux vont directement boire à la source. Avant de changer le cours du Dourdu, une pêche électrique a eu lieu et a permis de récupérer quelques poissons, de petites loches de rivières.

Béatrice GRIESINGER.

Animation

L'Ellé et la Laïta, terrain de jeu de la Fête de l'eau

La 5^e édition anime la basse-ville pendant deux jours. Entre course de radeaux faits maison, lâcher de canards, rando gourmande, course de garçons de café et animations diverses.

Quand la nouvelle Fête de l'eau est née à Quimperlé, en 2014, c'était pour faire oublier les dernières grandes inondations de l'hiver 2013-2014 et permettre aux habitants ainsi qu'aux touristes, de revoir les rivières autrement. L'idée était celle d'une bande de copains et de l'Union des commerçants et indépendants. Peu de temps après la première édition, se montait l'association Fête de l'eau.

Le succès de cette nouvelle animation estivale a été immédiat et se confirme d'édition en édition. La fête a pris le pas sur les aléas et perdure, avec deux temps forts et de nombreuses animations.

5 000 canards lâchés

La 5^e édition promet d'être festive et sportive. Elle innove aussi cette année, en passant des relais à d'autres associations. Ainsi, Quimperlé-Glo qui œuvre pour des actions au Bénin, a pris en charge la course des radeaux du samedi. Des radeaux doivent être construits avec des matériaux de récupération. L'association a créé le sien, un bateau camuse à la mode béninoise. Quatre autres embarcations seront de la partie. L'association a aussi imaginé quelques défis à relever pendant le parcours sur l'eau.

Autre point fort de la fête : le lâcher de 5 000 canards, dimanche. Le plus rapide de ceux qui prendront le départ permettra à son propriétaire



La Fête de l'eau rassemble un public toujours plus nombreux et mobilise près de 80 bénévoles pendant le week-end.

de gagner une voiture. Hier, entre 500 et 600 canards avaient déjà trouvé leur propriétaire. Les organisateurs tablent sur un total de près de 800 canards, comme l'an passé. Le départ sera donné à 13 h, depuis les marches de la place Lovignon. En fonction de la hauteur d'eau, ce

départ pourra être décalé de 30 à 45 minutes. Les canards sont toujours en vente.

D'autres associations s'impliquent dans la fête : Les amis du Gorrequer organisent le marché artisanal et de produits du terroir qui se tiendra quai Surcouf, Kemperle rando promènera

les gourmands et amoureux de la nature et de l'eau, en lien avec le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta, Les nez rouges qui œuvrent auprès des enfants malades seront aussi présents. Les bars sont aussi de la fête, avec la course des garçons de café, les artistes aussi, avec deux concerts...

Le programme

Samedi 4 août

10 h : départ de la course des radeaux de la cale du quai Surcouf.

11 h : démonstrations et essais de water jump, avec l'association Kérou beach.

16 h : course au plateau individuelle et ouverte à tous, rue Madame-Moreau. Tarif : 5 €.

19 h : concert humoristique de Gill

jogging, place Charles-de-Gaulle.

Dimanche 5 août

À partir de 9 h, avec des départs à volonté jusqu'à 10 h : rando gustative, au départ de la place Charles-de-Gaulle avec Kemperle rando pour des parcours de dégustation de produits locaux sur 1,6 km, 3 km, ou 6 km. Le syndicat mixte Ellé-Isole-

Laïta sera présent sur des stands pour expliquer l'eau. Gratuit.

11 h : water jump, démonstrations et essais de water jump, avec l'association Kérou beach.

12 h : concert rock avec Marko.

Entre 13 h et 15 h : lancer de canards, place Lovignon. Les canards sont en vente au prix unitaire de 5 €.

16 h : course des garçons de cafés,

réservée aux professionnels.

Samedi et dimanche

Tout le week-end, marché d'artisanat d'art quai Surcouf, buvettes et restauration rapide, place Charles-de-Gaulle.



Fête de la nature. Les insectes décortiqués

Pour la deuxième année consécutive le Syndicat mixte de l'Ellé-Isole-Laïta (Smeil) participe à la Fête de la nature. À cette occasion, un spectacle sur les insectes, joué à la prairie Saint-Nicolas, sensibilisera les enfants à ce monde miniature si menacé.



La Fête de la nature, coordonnée par le ministère de l'Environnement depuis 2007, a pour thème national « voir l'invisible ». Le Smeil a décidé de le décliner aux insectes par l'intermédiaire d'un spectacle ludique et humoristique donné par la compagnie nantaise AI et les astrolobi, samedi 26 mai, à la prairie Saint-Nicolas.

Un spectacle dès 5 ans

« Dans ce conte spectacle les trois

comédiens qui représentent une abeille, un mille-pattes et un scarabée, abordent le rôle des insectes dans la biodiversité, la pollinisation mais aussi les menaces qui planent sur eux et la conséquence de leur disparition », explique Bérengère Fritz, chargée de missions Natura 2000 au Smeil.

Pour sa première participation l'an dernier, le Smeil avait développé le thème de l'eau et avait attiré 150 per-

sonnes, la formule plaît. « On ne veut pas faire de stand comme habituellement mais avoir une approche pédagogique, pour toute la famille dès 5 ans ».

Spectacle programmé en mai dans le cadre de la Fête de la Nature - annulé en raison des conditions météo - mais reconduit en septembre

Le patrimoine naturel se dévoile à Saint-Nicolas



Le spectacle « Bzzz » a attiré un nombreux public dimanche à la prairie Saint-Nicolas.

À l'initiative du Smeil (Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta), la troupe nantaise, AI et les Astrolobi, s'est produite, dimanche après-midi à la prairie Saint-Nicolas.

Le but, dans un cadre ludique, drôle et poétique, était de sensibiliser les jeunes, mais aussi les parents, à

la nécessité de préserver le milieu aquatique.

Pendant près d'une heure, leur spectacle Bzzzzz a raconté le monde mystérieux des insectes et leurs rôles dans la préservation de la biodiversité d'un milieu de plus en plus fragilisé.



Quimperlé. Le Lézardeau dans le vif du risque inondations



Les élèves de cours moyens 1re et 2e année du Lézardeau ont revisité la basse-ville avec les experts Pierre Timmerman et Daniel Le Bras. Dans le cadre du nouveau programme des risques naturels.

Élément du nouveau programme d'éducation en cours moyens, le risque naturel est enseigné depuis la Toussaint, aux élèves à raison d'une heure par semaine, à travers différentes séquences : volcans, risques sismiques, tempêtes, inondations.

C'est sur site qu'une quarantaine d'enfants de CM1 et CM2 ont été mis au courant du fonctionnement des rivières, sur les explications de Pierre Timmerman, ingénieur du programme d'action de prévention contre les inondations (Papi), et de Daniel Le Bras, conseiller municipal délégué à l'eau et aux inondations.

Inondations. Un risque expliqué aux enfants

Roland Fily

La culture du risque, cela commence tout petit. À l'école élémentaire du Lézardeau, les cours moyens se sont plongés dans la question de l'eau et des inondations depuis plusieurs semaines. Hier, ce travail était conclu par un spécialiste de la question. Avant d'aller sur le terrain.

Les enfants des trois classes des cours moyens ont écouté avec attention les explications de Pierre Timmerman, ingénieur du Smeil (Syndicat mixte Ellé-Isote-Laita), sur les causes des inondations.

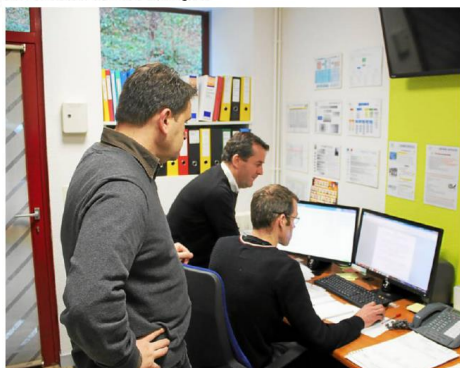




INONDATIONS : LA LAÏTA VOIT JAUNE



Depuis samedi dernier, la Laïta est placée en alerte jaune pour les crues. Hier, après le maintien de l'alerte, la mairie a décidé d'interdire le stationnement quai Brizeux, en plus du quai Surcouf, et de fermer l'accès à la promenade René-Brévini et au chemin de halage quai Brizeux. La rivière devait monter jusqu'à 3,40 m, dans la nuit de mardi à mercredi. Page 12



Le maire, Michaël Quernez (à gauche) surveille le poste de commandement de crise, prévu pour alerter les habitants.

Dans la salle de réunion du service d'eau et d'assainissement de Quimperlé, le maire, Michaël Quernez, écoute les différents représentants des services de la Ville. La police municipale, le service d'eau et des élus sont présents. Depuis samedi dernier, la Laïta est en alerte jaune en raison des marées. Au moment de la réunion, hier matin, l'alerte est maintenue. Les services municipaux sont donc réunis pour prendre les mesures de protection nécessaires en vue de la crue de la nuit.

Trois mesures de prévention

Trois mesures sont décidées. Le maintien de l'interdiction de stationner, quai Surcouf, en vigueur depuis lundi, l'interdiction de stationner à partir de hier après-midi, à 14 h, sur le quai Brizeux, et l'interdiction d'accès à la promenade René-Brévini et au chemin de halage quai Brizeux. « On attend une montée des eaux jusqu'à 3,40 m, à 6 h du matin », annonce l'édile, qui ne se montre pas inquiet. « Les barrières ne devraient pas être dépassées, elles retiennent l'eau jusqu'à 3,50 m », explique-t-il. Ces barrières, installées le long du quai Brizeux, ont pour but de retenir l'eau lors des crues.

Une situation bien connue des habitants

« Environ 250 foyers sont concernés, mais nous ne sommes pas inquiets, c'est une situation que, hélas, les Quimperlois (es) connaissent bien », ajoute Michaël Quernez. Et force est de constater que, chez les commerçants du quai Brizeux, la situation n'inquiète pas. À l'agence de diagnostic immobilier Arliane, le long de la Laïta, Philippe Hemery, le responsable est détendu. « On a vu pire, je ne suis pas inquiet.

« C'est une situation que, hélas, les Quimperlois(es) connaissent bien ».

Michaël Quernez, maire de Quimperlé

De toute façon, avec les marées, on ne peut pas faire grand-chose, donc on reste zen. » Même son de cloche au bar-hôtel le Brizeux. Joanne Perrot, la gérante, n'est pas préoccupée par la montée des eaux. « J'attends de voir le niveau des marées en fin de matinée. En fonction, on montera le mobilier et le matériel électrique. De toute façon, il n'y a pas grand-chose à faire ».

Les riverains avertis

Au bâtiment du service d'eau et d'assainissement, un poste de commandement de crise est mis en place pour alerter la population en cas de crues. Aujourd'hui, seuls les habitants qui bordent la Laïta ont été prévenus. « On l'a monté en 2014, avec comme priorité, l'analyse de la situation. Avant, il fallait deux heures et demie, ou même trois heures pour joindre tout le monde. Maintenant c'est une

seconde », sourit Michaël Quernez. Le vrai défi pour avertir les habitants de la ville, ce n'est pas le matériel, mais la mise à jour de la base de données des habitants. « C'est très important, surtout pour prévenir les nouveaux habitants, qui sont parfois moins habitués aux intempéries. » Pour aider à sensibiliser, la mairie distribue aussi de la documentation pour informer sur l'attitude à suivre en cas de crues.

Loin des (tristes) records

Les 3,40 m attendus ne suffisent pas à inquiéter, ni du côté de la ville, ni chez les riverains. « Je travaillais quand il y avait eu les inondations en 2014, c'était pas pareil », se souvient Joanne Perrot. C'était il y a quatre ans, et la Laïta avait atteint 4,71 m. En décembre 2000 et janvier 2001, les inondations avaient atteint presque 6 m.

Victor Large

Hier matin, les services de la ville de Quimperlé étaient réunis pour prendre des mesures préventives, en vue des crues de la Laïta. La rivière, placée en alerte jaune en raison des marées, devrait atteindre les 3,40 m à Quimperlé, ce matin, à 6 h.

Hier soir, le niveau de la Laïta atteignait la limite des quais. Elle était attendue à 3,40 m, au plus fort de sa crue, dans la nuit.





Zones d'expansion des crues. Une étude en cours

La réaction d'un de nos lecteurs sur les zones humides (Le Télégramme de ce mercredi) fait réagir Daniel Le Bras, président du Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta.

Dans un communiqué ce dernier considère qu'il ne lui « semble pas opportun de comparer les stratégies adoptées dans la lutte contre les inondations sur les bassins versants de l'Odet et de la Laïta », considérant que « les enjeux impactés par les crues ne sont pas comparables et les objectifs affichés par ces territoires sont différents ». Il rappelle que « sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi que le Programme d'actions de prévention des inondations visent à lutter contre les crues dites "fréquentes", de temps de retour inférieur à 20 ans. Alors que, sur l'Odet, l'objectif est de se prémunir de phénomènes plus exceptionnels (temps de retour 50 ans) ». Daniel Le Bras, souligne qu'une étude est en cours « pour restaurer et optimiser les zones d'expansions des crues jugées les plus intéres-

santes en termes de capacité de stockage et de potentiel d'intervention ». Il précise que « ces zones situées dans le lit majeur des cours d'eau sont souvent occupées par des zones humides qui jouent un rôle essentiel dans le soutien d'étiage, la qualité des milieux naturels et la rétention d'eau en période hivernale ».

Ouvrages d'envergure inappropriés

Il souligne que cette étude vise à « ralentir les crues en facilitant les premiers débordements sur l'amont du bassin-versant » et à « stocker davantage d'eau sur ces zones qu'actuellement par la réalisation d'aménagements modestes ». Enfin, il rappelle « que les ouvrages d'envergure sont inappropriés sur notre territoire » et que la Commission Locale de l'Eau « a opté pour une stratégie visant à combiner différentes actions plus douces et complémentaires afin d'améliorer la résilience du bassin-versant et son fonctionnement écologique ».



Inondations. Les barrières anti-crues prennent de la hauteur

Roland Fily

Neuf mètres linéaires de barrières en plus, 20 cm de hauteur en mieux, mais aussi un muret sur une quarantaine de mètres : le dispositif destiné à faire barrage à la montée des eaux, quai Brizeux, à Quimperlé, se renforce. Pour une ardoise de 57.000 €.

Il sera plus difficile pour la Laita de faire le mur espèrent Gérard Jambou, Daniel Le Bras et Pierre Timmerman.



« En 2011, si on avait été équipé, il n'y aurait pas eu de débordements ». Daniel Le Bras, élu délégué en charge de l'eau et des Inondations désigne le potentiel du nouveau dispositif anti-crues sur le quai Brizeux.

149 m de barrières

« On avait le choix entre 40 et 20 centimètres de mieux, explique l'élu. Après étude, on a choisi les 20 centimètres ». Avec Gérard Jambou, adjoint en charge des travaux, il explique qu'une hauteur supplémentaire aurait signifié une pression plus importante sur les barrières et un renforcement plus important du dispositif, notamment par des goujons plus conséquents (diamètre 16 au lieu de 12) implantés dans la pierre du quai. Ce sera donc une lice (20 cm) supplémentaire et neuf mètres linéaires de plus. Le dispositif bar-

rières amovibles portera au total sur 149 m. Il se terminera par un escalier qui servira de sas quand les barrières seront en place.

Le nouveau dispositif inclut également le tableau électrique, qui pourra rester au sec, et les pompes de refoulement des eaux pluviales existant sur le quai, à hauteur du 15 bis.

Un chantier de 57.000 €

Au barrage constitué par les barrières va s'ajouter un équipement définitif. Un muret de béton est en cours de construction et viendra à la suite des barrières sur une quarantaine de mètres. Il s'élèvera à une vingtaine de centimètres au-dessus du niveau de la rue. La construction prévue comprend des gradins pour un nouvel usage du quai Brizeux où l'on pourra se poser pour observer la ville et son port. Ce muret sera achevé fin juin et les finitions seront réalisées

début juillet. Un chantier activé rapidement pour préparer la venue du jury des villes fleuries, courant juillet.

Le dispositif est installé par la société Aquabex qui avait déjà réalisé le dispositif d'origine en 2002. Le coût de ces travaux est de 57.000 €, dont 30 % à la charge de la ville et le reste à l'État (40 %) et au Département (30 %), dans le cadre du Papi (Plan d'action et de prévention des Inondations).

Les tactiques employées à Quimperlé depuis 2002 ont inspiré d'autres villes. Paris compte aujourd'hui une centaine de kilomètres de barrières anti-crues et elles sont aussi déployées dans de nombreuses villes de France.

L'expérience quimperloise se partage puisque les élus se rendront le 3 juillet à Paris où ils évoqueront leur stratégie aux rencontres du Centre européen des risques Inondations.



Inondations : le cas exemplaire de Quimperlé

Le Centre européen de prévention des risques d'inondation (Cepri) a invité élus et techniciens locaux pour évoquer les travaux réalisés.

Le Cepri, Centre européen de prévention des risques d'inondation, est une structure de huit salariés, basée à Orléans. Son rôle est de centraliser les expériences en matière d'inondations, de travaux de prévention ou de réparation puis de diffuser les informations le plus largement possible. Pour son assemblée générale, tenue à la maison de la chimie à Paris, début juillet, il a invité, divers intervenants à expliquer leurs actions lors de tables rondes, organisées l'après-midi.

Parmi les intervenants, Daniel Le Bras, conseiller municipal de Quimperlé délégué à l'eau et à la lutte contre les inondations et président du syndicat Mixte Ellé-Isolle-Laita (Smeil), Olivier Caillibot en charge de la prévention des risques à la ville de Quimperlé et Pierre Timmerman, animateur du PAPI Ellé-Isolle-Laita au sein du Smeil. Le thème de leur intervention : un retour sur le projet d'aménagement des berges de l'Isolle, primé lors du grand prix d'aménagement en 2016.

L'effet du repère d'or

« Le Cepri nous a contactés car il a su que Quimperlé avait emporté le Repère d'or en 2016, pour l'aménagement du Chemin bleu après les inondations de l'hiver 2013/2014, explique Pierre Timmerman. Il a trouvé cela intéressant. »

Les Quimperlois ont à nouveau présenté le bilan des crues de l'année 2000 et de celles de 2013/2014 ainsi que les travaux réalisés lors de la table ronde intitulée : Des initiatives ambitieuses menées localement, à généraliser dans l'avenir. Leurs inter-



Pierre Timmerman est l'animateur du programme d'action de prévention des inondations Ellé-Isolle-Laita au sein du Smeil.

locuteurs ont apprécié « le fait de se réapproprier la rivière, de ne pas reconstruire des maisons, mais de recréer des espaces publics, de créer le Chemin bleu, d'organiser des manifestations culturelles. Pour eux, c'est une dynamique intéressante. » La même table-ronde, a aussi évoqué les campings situés en zones inondables, leurs aménagements et équipements de prévention du risque.

Une autre traitait de la mutation des villes et des territoires avec un exemple aquitain sur la gestion du recul du trait de côte ou encore le projet de la ville de Nimègue aux Pays-Bas qui laisse plus de place au Rhin.

« Pour nous, cette rencontre est très intéressante, poursuit Pierre Timmerman. Ce sont des prises de contact, des rencontres, beaucoup d'échanges. Il est toujours intéres-

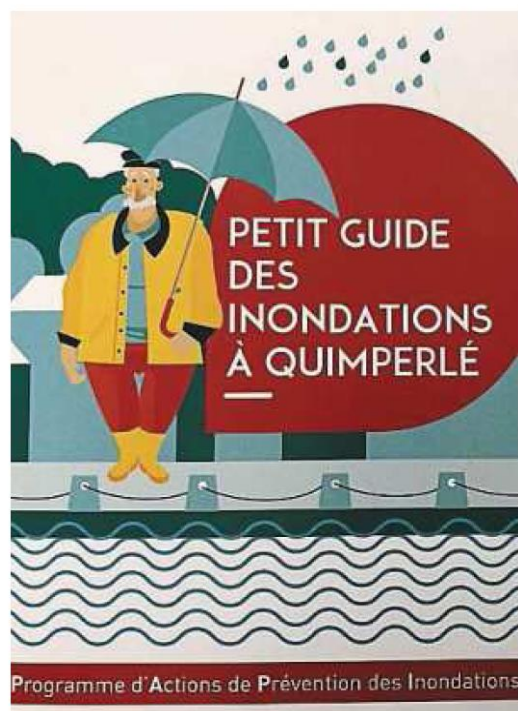
sant de travailler en réseau. Pour la Ville, c'est aussi une reconnaissance. » Ces rencontres apportent aussi une vision de l'extérieur, elles réunissent beaucoup de personnes de tous territoires. « Voir tous ces projets, c'est dense et impressionnant. Quimperlé donne un exemple très concret et à l'échelle d'une petite ville. »

Béatrice GRIESINGER.



Un guide édité par la Ville et le Smeil

Dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations (Papi), le Smeil, syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta, a élaboré un Petit guide des inondations à Quimperlé. Il retrace l'historique des inondations, leurs causes, le fonctionnement du bassin-versant, les enjeux et solutions apportées. Ce guide est, pour l'instant, distribué aux nouveaux arrivants qui viennent habiter en zone inondable. Cette distribution se fait lors de leur abonnement au service de distribution d'eau potable. Le guide est aussi disponible auprès du Smeil, installé dans les locaux des services techniques de la Ville au Coat-Kaër, ou auprès de la mairie. Il est fait en collaboration avec la Ville de Quimperlé.





Anciennes fonderies. Digue ou mur anti-crues en projet



Afin de protéger le secteur des Anciennes Fonderies, ici lors de la crue de janvier 2014, la Ville envisage la réalisation d'une digue en remblai ou d'un mur anti-crues. (Photo archives : Claude Prigent)

Dans le cadre de sa lutte contre les inondations, la Ville de Quimperlé projette la réalisation en basse ville, dans le secteur des Anciennes Fonderies, d'une digue ou d'un mur anti-crues. Afin d'étudier la faisabilité, elle va faire réaliser des études géotechniques.

Les débordements des rivières Ellé et Isole et de son confluent Laïta frappent régulièrement la basse ville de Quimperlé. La dernière d'importance remonte à l'hiver 2013-2014. Depuis, dans le cadre d'un Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), la Ville de Quimperlé a

rehaussé, quai Brizeux, les barrières anti-crues. Ce sont ainsi neuf mètres linéaires de barrières, 20 cm de hauteur en mieux et un muret d'une quarantaine de mètres qui sont venus s'ajouter au dispositif existant. Le coût du chantier, présenté en juin dernier, s'est élevé à 57 000 €.

Secteurs sensibles

Aujourd'hui, place donc à la deuxième phase. Cette dernière consiste à « mettre en place un système de protection sur deux secteurs sensibles que sont les Halles et la place des Anciennes Fonderies », comme le rappelle le document d'appel d'offres. L'actuel projet prévoit, sur le secteur de la place des Anciennes Fonderies, d'installer selon les options une digue en remblai ou un mur anti-crues de 85 m ou 145 m linéaires selon les options. Il s'agit « d'un ouvrage de retenue des eaux permettant de respecter un niveau de sûreté cinquante-

nale (...) pour une protection contre les crues trentenales (ou) cinquante-nales ». À noter, comme le précise le document, que « les différentes solutions de protection utilisent toutes le terre-plein du parking pour « fermer » l'enceinte de protection côté Nord ».

Un projet qui doit au préalable faire l'objet d'une étude géotechnique. Cette dernière « concerne le diagnostic permettant d'évaluer les caractéristiques du sol et la stabilité de la digue en l'état actuel ». Elle concerne aussi « le dimensionnement des ouvrages à créer ».

Étude hydraulique

D'autre part, le Syndicat mixte Ellé Isole Laïta vient de lancer un appel d'offres pour une « étude préliminaire d'aménagement du pont du Bourg-neuf » afin de réduire le risque des inondations. Cette mission de prestation de services comprend notamment une étude hydraulique.



Laita. Comme le lait sur le feu

Roland Fily

En matière de lutte contre les inondations, Quimperlé est devenue une référence. Les collectivités ont bâti une gouvernance efficace pour mener des actions regardées de près par les voisins bretons.

Autour de Daniel Le Bras et Pierre Timmerman, des spécialistes des Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) sont venus observer le dispositif de barrières anti-crues du quai Brizeux.



Daniel Le Bras joue un peu les professeurs sur les bords de la Laita. L'eau et la ville, voilà déjà de nombreuses années que l'ancien maire, aujourd'hui élu délégué à l'eau et aux inondations, trempe dans le dossier. Ce mardi, une délégation de techniciens était venue prendre la leçon, près des nouvelles barrières anti-crues dont l'élu a dressé l'historique. Il s'agit de personnels spécialisés sur les Papi (*) des communautés de Quimper, Vannes, Arguenon-Hunauday et de représentants des financeurs des équipements anti-crues : la Dreal régionale (*) et le Département. Au confluent de l'Ellé et de l'Isolé, en

basse ville de Quimperlé, c'est un bassin-versant de 913 km² (3 % de la surface de la Bretagne) qui déverse ses eaux.

20 cm de plus

Ce lieu, qui reçoit également un flux maritime puissant par grande marée, est un réceptacle particulièrement sensible sur lequel veillent différents services, comme le lait sur le feu. « Le 24 décembre, on a une marée de 100 », sourit Daniel Le Bras, appuyé au dispositif de barrières anti-crues du quai Brizeux, destiné à éviter l'inondation de la route. Un système en place depuis 2002 et

qui a été renforcé cet hiver. Elles ont été rehaussées d'une lice, soit 20 cm de mieux.

« On était à 3,60 m, on est désormais à 3,80 m ». Le « barrage » a également été prolongé d'une quinzaine de mètres et compte désormais 165 mètres de lices. Sur ce quai, un mur construit cet été prolonge également la protection sur une cinquantaine de mètres.

« La vraie plus-value pour nous, c'est que l'accès aux pompes est hors d'eau », souligne Pierre Timmerman, chargé de mission prévention des inondations. Ces pompes, situées sous le quai, ont pour fonction d'éva-

cuer vers l'aval les eaux de pluie et de ruissellement qui sont retenues côté rue par les barrières. La construction réalisée à cet endroit permet également de prolonger le cheminement sur le quai sans passer sur la route comme c'était le cas auparavant lors de l'installation des barrières.

Et le Bourgneuf ?

Le plan d'actions du Papi prévoit également une étude sur le pont du Bourgneuf, situé face au quai Brizeux. « Elle est menée à la suite de demandes de riverains précise Daniel Le Bras. Faut-il reconfigurer le pont ? Supprimer la pile centrale ? Avec quelles

conséquences pour le quai en face ? Il faudra évaluer le bénéfice risque ». Le cabinet ISL d'Angers vient d'être choisi pour effectuer ce travail. Les résultats sont attendus pour le mois de juillet. Sur ce lieu apparaîtra également un repère de crue plus visible. Un designer de Quimper assurera sa réalisation. Son but est de participer à la sensibilisation du public à la problématique des inondations.

() Papi: Plan d'actions de prévention aux inondations.*

Dreal : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.



La société ISL Ingénierie va étudier le bénéfice qu'il pourrait y avoir à modifier la configuration du pont du Bourgneuf, propriété du Département.

Un Papi validé en 2016

Le Plan d'actions de prévention aux inondations, le Papi, a été validé par les différents partenaires en 2016. Il vise à réduire le risque inondation pour les crues fréquentes sur Quimperlé, essentiellement par des efforts de réduction de la vulnérabilité des enjeux, mais également en poursuivant l'étude des solutions de réduction de l'aléa, en favorisant le décalage des pics de crue entre l'Ellé et l'Isolé par exemple.

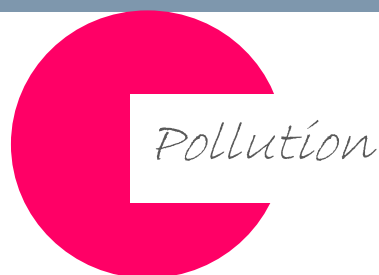
Dans la stratégie de ce plan figurent également : veiller à la non-aggravation du risque inondation et submersion marine sur les autres communes du bassin, œuvrer à la sensibilisation de la population pour une meilleure « acceptation » du risque, élaborer des outils de gestion de crise efficaces permettant à la ville de recouvrer ses fonctions au plus vite après crise. Il s'agit aussi d'accompagner les indus-

triels soumis au risque inondation, d'œuvrer à une meilleure appropriation de la prévision des crues par tous, et faciliter les échanges entre le SPC et les collectivités pour l'amélioration de la prévision à l'échelle du bassin-versant.

40 actions

Le programme comprend 40 actions, réalisées par le Smeil (25 actions), d'autre part la Ville de Quimperlé (douze actions) et d'autre part l'État (trois actions).

Le coût du programme est de 834 000€ de juin 2016 à juin 2022, animation comprise. Il est financé par l'État, le Conseil départemental du Finistère, la ville de Quimperlé, la Région, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté, le Conseil départemental du Morbihan et Lorient Agglomération.



Suspicion de pollution dans l'Isole, mardi matin

Des riverains ont constaté une épaisse mousse blanchâtre sur l'Isole, mardi matin, sous le pont du Moulin de la ville. La société de pêche réagit.

La polémique

« Ce n'est pas normal. Cette mousse est peut-être, sans doute, liée à des rejets industriels. Et c'est, en plus, accentué par le très faible niveau d'eau dans les rivières. »

Xavier Nicolas est le président de l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) du pays de Quimperlé. Mardi matin, il était aux premières loges.

Un peu avant 8 h, il a pu constater ces taches blanchâtres, ces plaques blanches, qui arrivaient sous le pont du Moulin de la ville, via l'Isole. « Ensuite, c'est dilué avec les eaux de l'Ellé, précise-t-il. Mais pourquoi, si le phénomène est naturel, cela n'arrive-t-il que dans l'Isole ? »

Une station d'épuration en cause ?

Il n'en dira pas plus. Mais on peut penser que ces rejets pourraient provenir de la station d'épuration des Pâteries de Mauduit.

L'an passé, à la même époque et toujours en période de faible niveau d'eau, des rejets identiques avaient été constatés pendant plusieurs semaines. Et ça sentait le chlore.

« C'est dommage, parce qu'il y a du poisson dans la rivière et quand je pense qu'il y a des jeunes qui ont investi dans la conchyliculture, sur la Laïta... »



Des taches blanchâtres apparaissent, mardi matin, dans l'Isole, près du pont du Moulin de la ville.

Les responsables de la société de pêche vont prévenir l'Agence française de la biodiversité. « Et si cette pollution continue, l'AAPPMA fera des prélèvements », prévient Xavier Nicolas.

Fermeture anticipée pour le saumon

Par ailleurs, en raison du faible niveau d'eau dans les rivières, la préfecture du Finistère a décidé d'anti-

ciper la fermeture de la pêche au saumon dans toutes les rivières du département. Et ce, depuis le dimanche 16 septembre.

« Dans certaines rivières, on pouvait pêcher jusqu'au 15, voire jusqu'au 31 octobre », explique encore Xavier Nicolas.

Après concertation, ce sont les sociétés de pêche qui ont alerté le préfet. Dans la foulée, la commission des migrateurs du département a

donc pris cette décision.

Cela va permettre aussi de protéger les saumons géniteurs qui remontent les rivières, pour aller frayer.

À noter encore que pour les pêcheurs du Pays de Quimperlé, la saison pour les saumons de printemps a été « moyenne » et « médiocre » pour les saumons d'été.

Vincent THAËRON.



RIVIÈRES : FAIBLE DÉBIT ET DÉBOIRES



Une mousse blanchâtre a été constatée, ce mardi, dans l'Isole et la Laita. Une pollution qui vient toucher un environnement déjà fragilisé par de faibles débits. Pour preuve, il a été décidé de fermer, par anticipation, la pêche du saumon. [Page 14](#)

Pollution

Environnement. Suspicion de pollution dans l'Issole

Stéphane Guihéneuf

Une mousse blanchâtre a été constatée ce mardi matin, dans l'Issole, à Quimperlé. L'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Quimperlé a saisi l'Agence française pour la biodiversité.



La pollution a démarré dans l'Issole et est venue blanchir la Laita.

C'est en se rendant à son magasin, situé sur les quais, que Xavier Nicolas, président de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Quimperlé, a constaté ce mardi matin « une mousse blanche dans l'Issole ». Il était 7 h 45. Un phénomène d'ampleur qui « a démarré dans l'Issole » et est venu blanchir la Laita. « Cela recouvrait le tiers de la Laita en début de matinée, c'était plus mousseux ». Quelques heures plus tard, l'effet blanchâtre s'était un peu dilué. Mais « marmites » et grosses bulles témoignaient encore de l'incident. Lequel serait intervenu un peu plus tôt, dans la nuit. Une certitude : « Ce n'est pas quelque chose de normal ». Rien à voir a priori avec un effet de brassage de l'humus provenant de la décomposition des débris végétaux.

« Si cela continue, nous ferons procéder à des prélèvements ».

Xavier Nicolas, président de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Quimperlé

« Si c'était le cas, on aurait la même chose dans les deux rivières... ».

L'Agence française

pour la biodiversité saisie Alors ? « On ne sait pas ce que sait ». Mais pour le président de l'AAPPMA, « ce rejet n'est pas normal et est probablement d'origine industrielle ». L'association a d'ailleurs dit son intention de saisir l'Agence française pour la biodiversité, dont une des prérogatives est justement d'exercer des missions de police (administrative et judiciaire) relative à l'eau et l'environnement. Un phénomène qui n'est pas neuf. « A cette époque-ci, c'est récurrent », affirme même Xavier Nicolas. En février dernier, l'association s'en était émue lors de son assemblée générale. Le président avait dit son

ras-le-bol alors que l'année 2017 avait été marquée « par des accidents et des comportements » qualifiés « d'inaacceptables ». Aujourd'hui, il met en garde. « Si cela continue, nous ferons procéder à des prélèvements ». Xavier Nicolas ne désigne personne. Sur les quais, le nom des PDM revient. L'entreprise quimperloise que nous avons interrogée ce mardi rejette toute responsabilité. « On a été contacté par le service des eaux de Quimperlé. On a effectué des contrôles, aucune pollution n'a été constatée ».

Conséquences sur l'environnement

Outre l'impact « en termes d'image », cette mousse pose la question des conséquences sur l'environnement. « Sur les poissons... et il y a une jeune couple qui s'est lancé dans la mytilicul-

ture sur la Laita ». A priori, du côté des poissons, « cela n'a pas entraîné de mortalité ». Ces derniers ont, il est vrai, la possibilité de fuir. Ce qui n'est toutefois pas le cas des invertébrés et de la flore. Le risque pour le milieu est d'autant plus grand que les niveaux d'eau dans les rivières sont bas. Conséquence immédiate, en cas de rejet, « cela fait ressortir la pollution ». En période de faible débit, l'autre donnée à prendre en compte, c'est la température. Si faibles débits et températures élevées coïncident, alors il y a un risque pour l'environnement. Ce qui n'est actuellement pas le cas, constate Romain Suaudeau, directeur du Syndicat mixte Elle-Issole-Laita. « On a actuellement de très faibles débits mais les températures restent fraîches ».

Cours d'eau. Des débits en baisse constante



La vigilance est de mise à Quimperlé, notamment sur l'Issole.

S.G.

En cette fin d'été 2018, les débits des cours d'eau dans le Pays de Quimperlé sont faibles. La vigilance est de mise.

Au Smell - Syndicat mixte Elle-Issole-Laita en charge de conduire les actions inscrites au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux -, on surveille l'évolution des débits. On les surveille avec d'autant plus d'intérêt qu'en cette fin d'été 2018, ils sont bas. « On arrive

à des débits de plus en plus faibles, c'est classique », souligne Romain Suaudeau, directeur. Dans son dernier point d'étage, le syndicat constate qu'il n'y a pas eu de pluie depuis le 26 août, si ce n'est pas quelques millimètres le 12 septembre. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les débits des cours d'eau. Ils sont « en baisse constante ». Pas seulement. Ces derniers sont même inférieurs aux normales saisonnières sur l'Issole et sur l'Elle. « Mais on n'est pas encore en dessous du seuil réglementaire ». Ce seuil correspond au dixième du débit moyen. « On arrive presque au seuil pour l'Issole... Nous ne sommes pas en situation de risque mais en vigilance ». Le syndicat est en relation avec les entreprises ou le syndicat d'eau, qui pompent dans l'Issole. Le syndicat d'eau a basculé son pompage durant le week-end sur l'Elle. « Ce qui permet de soulager l'Issole ». Du côté du Smell, on scrute le ciel. « Le temps devrait globalement rester au sec cette semaine, sur le secteur de Quimperlé, mis à part 3-4 mm attendus dans la nuit de jeudi à vendredi », précise le dernier bulletin d'étage. Cette absence de pluie pourrait changer la donne. Car en dessous dudit seuil, « on doit arrêter les prélèvements », précise Romain Suaudeau. Le Smell pourrait alors inciter les mairies à prendre des mesures de restriction d'eau.

Saumon. Fermeture anticipée de la pêche

S.G.

C'est fini. Il n'est plus possible de pêcher de saumons cette année. Un arrêté de fermeture anticipée a été pris par le préfet du Finistère à la demande des associations de pêcheurs.



Par arrêté préfectoral, la pêche du saumon est désormais fermée. Anavas le Tligannec

Rouverte en juillet, la pêche au saumon est désormais fermée. Avec un mois d'avance sur le calendrier. Dans un arrêt en date du 17 septembre, le préfet du Finistère vient de notifier la fermeture anticipée de la pêche du saumon et de la truite de mer sur l'ensemble des cours d'eau à migrateurs du département. Une décision dont se félicite Xavier Nicolas, président de l'Association

agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Quimperlé. « Compte tenu des faibles débits d'eau et des faibles remontées, c'est la décision qu'il fallait prendre ». Ce sont d'ailleurs les associations de pêcheurs qui ont interpellé le préfet. La question a été débattue au sein de la commission migrateurs du département. Les pêcheurs ont estimé qu'il était rat-

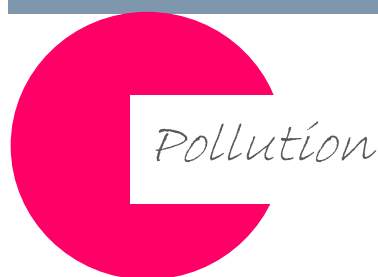
sonnable de fermer la pêche du saumon en même temps que celle de la truite de mer, dont la saison s'arrête ce dimanche. « Cette décision permet de préserver la ressource ». D'autant que l'année 2018 n'aura pas été une année extraordinaire. « C'est une année moyenne en saumon de printemps ». Elle est même jugée « médiocre » pour le saumon d'été.



LA LAÏTA À NOUVEAU POLLUÉE



Après l'Isole ce mardi, une pollution a été constatée ce mercredi dans la Laïta par l'Association des pêcheurs du Pays de Quimperlé. Il s'agit une fois encore d'une mousse blanchâtre. L'AAPPMA met en cause une des installations de l'entreprise papetière Pdm. Page 12



Pollution. Les pêcheurs se fâchent

Stéphane Guihéneuf

L'association des pêcheurs de Quimperlé l'assure. La pollution de l'Issole et de la Laïta, constatée dès mardi, est bien le fait de l'entreprise papetière. Ils n'excluent désormais pas de faire activer le plan antipollution.



Photographie des rejets prise ce mercredi matin, au bord de la Laïta.
Photo AAPPMA

Une mousse blanchâtre avait été constatée, ce mardi, dans deux rivières de Quimperlé, celle de l'Issole et de la Laïta. Cette mousse blanchâtre était toujours présente ce mercredi dans la Laïta. Comme a pu le constater Gérard Carré, garde-pêche bénévole de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) du pays de Quimperlé : « Au niveau de la prairie Saint-Nicolas, là où se trouve l'émissaire, un peu avant le viaduc ». Une mousse qui « remonte même jusqu'à l'embouchure du Dourdu ».

Photos à l'appui

Ce mercredi, le garde-pêche s'est rendu sur site de la prairie Saint-Nicolas. Appareil photo à la main, il a pris des clichés de ces rejets blanchâtres. Un peu plus tard dans la matinée, il s'est

rendu aux services techniques pour alerter à nouveau la Ville sur la situation. L'homme est affirmatif sur l'origine de la pollution. « C'est l'émissaire qui vient des Papeteries de Mauduit et qui se déverse dans la Laïta ». Des propos qui viennent contredire ceux de l'entreprise quimperloise. Contactée ce mardi, elle assurait n'être en rien responsable, expliquant même qu'après des contrôles, aucune pollution n'avait été constatée. Interrogée à nouveau ce mercredi, l'entreprise explique qu'en l'état elle n'a pas d'informations complémentaires.

Des problèmes depuis trois ans

Pour Xavier Nicolas, président de l'AAPPMA du pays de Quimperlé, c'en est trop. Il dénonce le « déni » dans lequel s'enferme l'entreprise « alors

qu'on apporte la preuve de cette pollution ». L'AAPPMA du Pays de Quimperlé qui, dès mardi, a alerté l'Agence française pour la biodiversité compétente en police de l'eau. Mais il n'entend pas s'arrêter là. « On demande que l'entreprise se mette en conformité avec les normes qui lui sont imposées par la préfecture ».

Le ton monte. Car l'association estime « être menée en bateau » par l'entreprise papetière. « L'émissaire qui vient de la station d'épuration doit normalement rejeter une eau claire, un peu jaune, un peu chaude. Or, depuis trois ans, il y a des problèmes. Pour les pêcheurs, cette situation qui se répète à pareille époque depuis trois ans n'est plus tenable. Ils demandent l'arrêt des rejets. À défaut, ils n'excluent pas de faire activer le plan antipollution.

Les mousses remontent

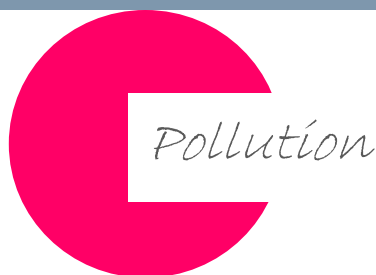
Avec la marée, les mousses remontent vers Quimperlé. Ce mercredi midi, même s'il n'y avait pas de grosses plaques façon marmites, comme cela avait été le cas la veille, les traces de pollution étaient clairement visibles en centre-ville. La question que se posent les pêcheurs c'est bien la nature de ces mousses. « On ne sait pas ce que c'est », avance Xavier Nicolas. Ils attendent de l'entreprise qu'elle s'explique à ce sujet. À défaut, seuls des prélèvements permettront de caractériser cette pollution.

S'il ne semble pas y avoir de mortalité chez les poissons, Xavier Nicolas constate toutefois qu'ils sont moins présents. Une certitude, alors qu'un travail a été engagé pour la reconquête de la qualité de l'eau, cet épisode fait

pour le moins désordre.

Ce mercredi soir, dans un communiqué, la Ville de Quimperlé dit « dès connaissance de l'éventualité d'une pollution (s'être) assurée de la sécurisation de (ses) prises d'eau afin d'écartier tout risque pour la qualité de l'eau potable ».

Elle précise que « les services du SMPE et du SMEIL se sont également rapprochés des Papeteries de Mauduit » et qu'il « appartient dorénavant aux services de l'État compétents de mener une éventuelle enquête et de mettre en œuvre des mesures adaptées si une pollution est avérée ». Et de regretter que « cette suspicion de pollution nuise aux efforts engagés collectivement pour améliorer la qualité des eaux à l'échelle de notre ville et de l'ensemble du bassin-versant ».



Pollution à Quimperlé : dans la Laïta maintenant

Mardi matin, des taches blanchâtres apparaissaient dans l'Isole, à Quimperlé. Mercredi matin, rebelote, mais dans la Laïta, cette fois.

« Ça continue aujourd'hui ! » Gérard Carré est le garde bénévole de l'AAPPMA du pays de Quimperlé (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique).

Mercredi matin, il était très remonté et en colère. « Après les mousses de mardi matin sur l'Isole, il y en a encore plus. Elles se trouvent à la sortie de l'émissaire, près du viaduc. Là où les Papeteries de Mauduit rejettent leurs eaux. »

Avec la marée montante, ces mousses « remontent vers Quimperlé. Il y en a au niveau de la prairie Saint-Nicolas et même jusqu'à l'embouchure du Dourdu, juste avant les quais Laïta et Surcouf. La mousse s'accroche dans les branches, le long de la rivière », poursuit Gérard Carré, en montrant les photos qu'il a prises, mercredi, vers 10 h.

Mardi, Xavier Nicolas, le président de l'AAPPMA du pays de Quimperlé avait alerté « la police de l'eau, l'agence française de la biodiversité, si vous préférez », rappelle le garde.

Les services techniques de la Ville de Quimperlé ont été prévenus, tout comme les élus. Mercredi, un peu avant midi, des agents de la police municipale étaient sur place, dans le secteur de la prairie Saint-Nicolas.

L'AAPPMA envisage toujours de faire des prélèvements, pour « savoir ce qu'il y a dans cette mousse blanche. Aujourd'hui, on ne sait pas. » Une pollution que l'on voit beaucoup plus, en cette période de l'année, avec le faible niveau d'eau dans les cours d'eau.

Gérard Carré reconnaît, qu'il n'y a pas, « pour l'instant », de mortalité de poisson. « Mais c'est quand même très inquiétant. En plus, en aval sur la Laïta, il y a un élevage de moules, dans le secteur de Porsmorric - Saint-Maurice. Ce n'est pas très bon, tout cela... Nous sommes actuellement en période de remontée des saumons, pour frayer. Quand ils vont arriver dans cette mousse... »

La mairie réagit

Selon Gérard Carré, « cela s'est déjà produit, il y a un mois. L'an dernier,

cela avait duré entre trois et quatre semaines. »

Pour lui, les Papeteries de Mauduit sont les responsables. Il a l'entreprise de Kerisole dans le collimateur. « Mais ils ne le reconnaissent pas. Avec leur station d'épuration, il est prévu que leurs rejets doivent être corrects. Ce n'est pas le cas. Quand on les contacte, ils nous disent que cela ne provient pas de chez eux. Mais pourquoi alors, on ne voit ça que dans l'Isole et la Laïta, là où débouche leur émissaire ? »

Du côté de la mairie, on a également réagi. « Dès connaissance de l'éventualité d'une pollution, nous nous sommes assurés de la sécurisation de nos prises d'eau, afin d'écartier tout risque pour la qualité de l'eau potable. »

Les analyses effectuées « n'ont pas décelé de pollution dans l'Isole. Une deuxième prise d'eau dans l'Ellé peut d'ailleurs être mise en fonction et sécurise l'approvisionnement ».

Les services du « SMPE (Syndicat

mixte de production des eaux) et du SMEIL (Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta) se sont également rapprochés des Papeteries de Mauduit ».

Maintenant, « il appartient aux services de l'État compétents de mener une éventuelle enquête et de mettre en œuvre des mesures adaptées si une pollution est avérée ».

Conclusion : « Il est regrettable que cette suspicion de pollution nuise aux efforts engagés collectivement pour améliorer la qualité des eaux à l'échelle de notre ville et de l'ensemble du bassin-versant. »

Dès qu'ils ont eu connaissance de la pollution de l'Isole mardi matin, les services de l'état se sont mobilisés pour détecter son origine.

Des prélèvements sont en cours et les entreprises situées en amont ont été contactées pour identifier de possibles anomalies.

Vincent THAËRON.



Quimperlé. Une suspicion de pollution qui ne passe pas auprès des pêcheurs

L'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) ne décolère pas alors que depuis mardi, une suspicion de pollution frappe Isole et Laïta, deux rivières emblématiques de la ville. Une affaire qui, selon elle, n'est pas nouvelle et dont l'origine serait les rejets de l'émissaire qui vient de la station d'épuration de l'entreprise Papeteries de Mauduit. « Elle doit normalement rejeter une eau claire or depuis trois ans, il y a des problèmes », explique Xavier Nicolas, le président de l'AAPPMA.

Une situation qui n'est plus tenable. L'association demande l'arrêt des rejets et une mise en conformité. À défaut, elle n'exclut pas de faire activer le plan antipollution.

Pas de mortalité constatée

La première alerte remonte à mardi. Au petit matin le président de l'AAPPMA constate la présence sur l'Isole une mousse blanchâtre. Un phénomène d'ampleur qui est même venu blanchir la Laïta avant de s'estomper avec la marée montante.

Interrogative sur la nature et l'origine de ces rejets, l'association qui n'a de cesse de se battre pour la qualité de l'eau des cours d'eau dans le pays de



L'association de pêche pointe du doigt les rejets de l'émissaire situé dans la Laïta. Photo AAPPMA du Pays de Quimperlé

Quimperlé, a alerté l'Agence française de biodiversité. Un organisme qui exerce des missions de police de l'eau. Mercredi matin, alors que la mousse était à nouveau présente dans la Laïta, l'association pointait du doigt, photos à l'appui, l'entreprise papetière PDM.

Contactée mardi, l'entreprise assurait n'être en rien responsable, expliquant

même qu'après des contrôles, aucune pollution n'avait été constatée. Mercredi, elle précisait en l'état n'avoir pas d'informations complémentaires. Cette suspicion de pollution tombe mal alors que les débits d'eau sont au plus faible.

Si les poissons sont « moins nombreux », aucune mortalité anormale n'a été constatée.



Pollution à Quimperlé : Eaux et rivières monte au créneau

Après la suspicion de pollution de la Laïta et de l'Issole à Quimperlé, Eaux et rivières a saisi l'inspection des installations classées afin de demander un contrôle sur la conformité des rejets de PDM industries.

« Il semblerait que cette pollution provienne des rejets de la station d'épuration de cette industrie », note l'association.



Isole. « Les Papeteries respectent toutes les normes »

Dans un communiqué en date de ce vendredi, la direction des Papeteries de Mauduit donne des précisions sur la « suspicion de pollution sur l'Issole » et met en avant un dysfonctionnement au niveau des pompes de transfert d'eau.

« Politique de préservation »

« Notre site des Papeteries de Mauduit mène, depuis de nombreuses années, une politique de préservation de l'environnement et plus largement de développement durable. Concrètement, cela se traduit par une surveillance constante de son impact sur le milieu naturel et par des investissements consacrés chaque année à l'amélioration de ses performances

dans ce domaine » écrit la direction des PDM.

« Les Papeteries de Mauduit respectent toutes les normes et exigences réglementaires applicables et travaillent en relation permanente avec les administrations et les autorités compétentes.

« Contrôles supplémentaires »

S'agissant de la suspicion de pollution dans l'Issole, mardi 18 et mercredi 19 septembre :

Immédiatement après avoir été informée, l'entreprise a effectué des contrôles complémentaires aux mesures quotidiennes de la qualité de ses eaux. Les prélèvements et les vérifications visuelles dans l'entreprise sont formels : les résultats sont conformes aux

normes réglementaires et aucune mousse n'est constatée sur le site.

« Gêne visuelle »

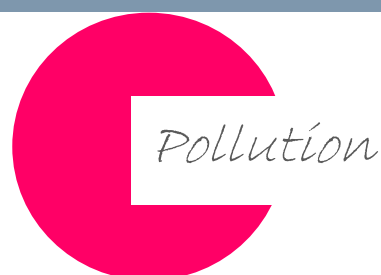
Pour autant, il semblerait que des pompes assurant un transfert d'eaux entre l'usine et la Laïta aspirent de l'air et génèrent des bulles.

Lorsque le niveau de l'eau est bas, ces bulles d'air deviendraient visibles sous forme de mousse.

Nos services techniques travaillent activement avec le fournisseur de la pompe pour résoudre ce phénomène et la gêne visuelle occasionnée.

Nous communiquons en toute transparence avec les services de l'État (DREAL) et apportons notre pleine coopération », conclut la direction.

Le Télégramme



Pollution à Quimperlé : les PDM réagissent

Les PDM (Papeteries de Mauduit) à Quimperlé réagissent. Alors qu'ils sont mis en cause pour la pollution de l'Isole et de Laïta.

Le site des Papeteries de Mauduit « mène, depuis de nombreuses années, une politique de préservation de l'environnement et plus largement de développement durable. Concrètement, cela se traduit par une surveillance constante de son impact sur le milieu naturel et par des investissements consacrés chaque année à l'amélioration de ses performances dans ce domaine. »

Les Papeteries de Mauduit « respectent toutes les normes et exigences réglementaires applicables et travaillent en relation permanente avec les administrations et les autorités compétentes ».

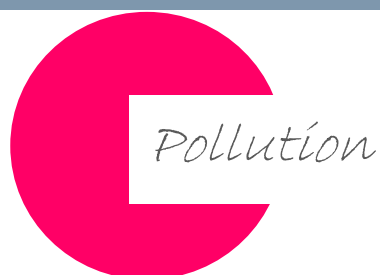
Un problème de pompes et de bulles

S'agissant de la « suspicion de pollution dans l'Isole, mardi 18 » et mercredi 19 dans la Laïta, les Papeteries ont été « immédiatement informées. L'entreprise a effectué des

contrôles complémentaires aux mesures quotidiennes de la qualité de ses eaux. Les prélèvements et les vérifications visuelles dans l'entreprise sont formels : les résultats sont conformes aux normes réglementaires et aucune mousse n'est constatée sur le site. »

Pour autant, « il semblerait que des pompes assurant un transfert d'eaux entre l'usine et la Laïta aspirent de l'air et génèrent des bulles. Lorsque le niveau de l'eau est bas, ces bulles d'air deviendraient visibles sous forme de mousse. Nos services techniques travaillent activement avec le fournisseur de la pompe pour résoudre ce phénomène et la gêne visuelle occasionnée. »

Conclusion : « Nous communiquons en toute transparence avec les services de l'État (Dreal) et apportons notre pleine coopération. »

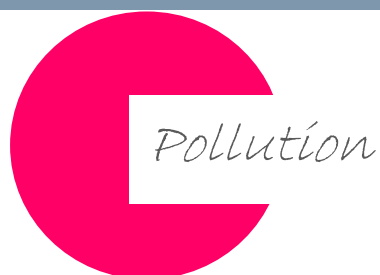


Isole. Des prélèvements tous les deux mois

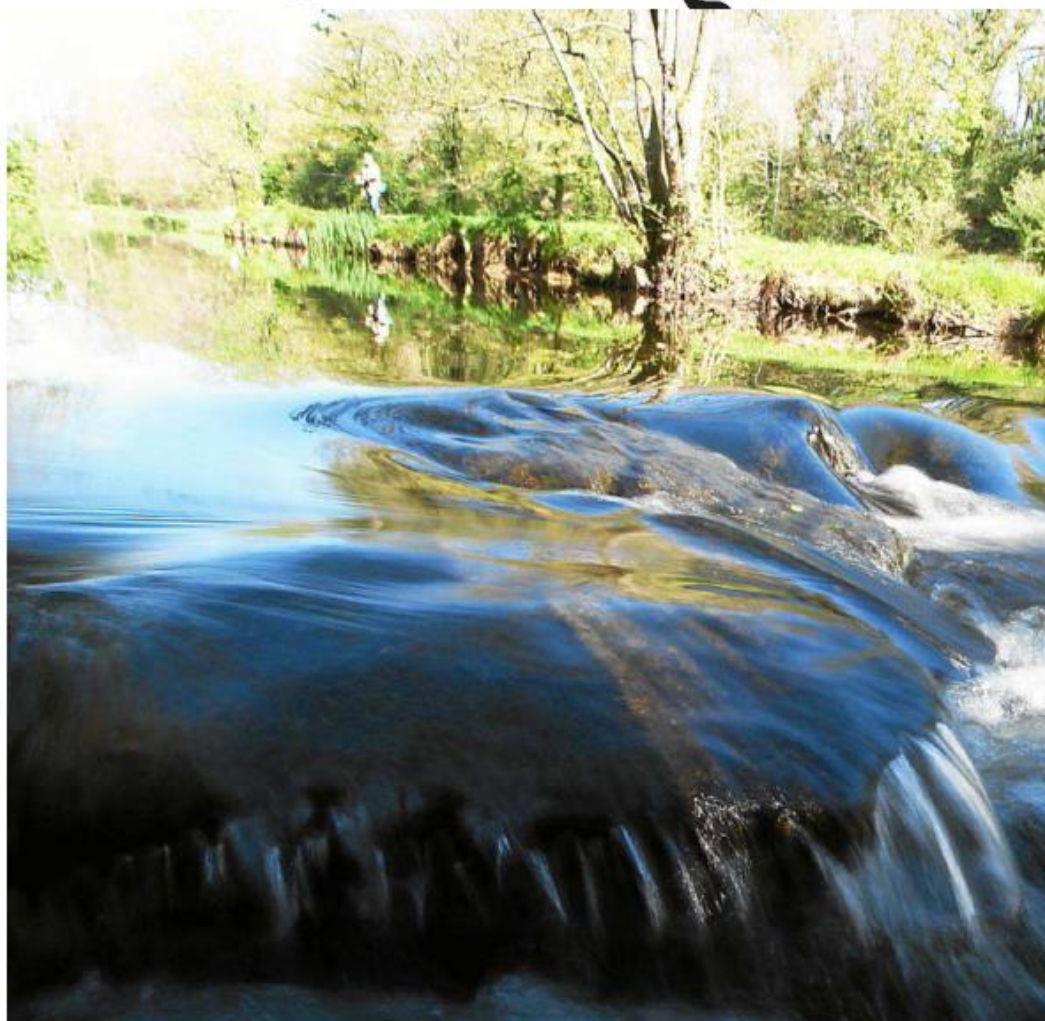
De la mousse blanche dans l'Isole et la Laïta, c'était il y a deux semaines. L'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) avait alors alerté l'Agence française pour la biodiversité à des fins de prélèvements. Ce mercredi soir, alors qu'il présentait le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable, Daniel Le Bras, conseiller municipal délégué à l'eau, a rendu public les résultats des analyses. Si aucune anomalie chimique n'a été constatée, le pH mesuré sur le rejet est anormalement élevé : il est de 9 (contre 7 pour l'eau pure). Conséquence de cette basicité, « la police de l'eau a décidé qu'elle allait faire des prélèvements tous les deux mois ».

La pollution a démarré dans l'Isole et est venue blanchir la Laïta.

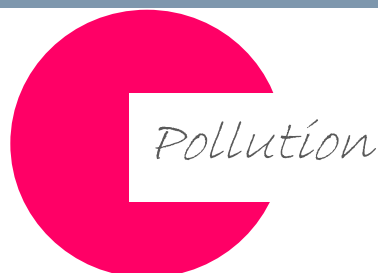




POLLUTION : LES PDM S'EXPLIQUENT



Après la suspicion de pollution qui a touché l'Isole et la Laïta courant septembre, les Papeteries de Mauduit ont expliqué ce vendredi ne pas en être responsable. L'entreprise de Quimperlé s'appuie sur les analyses effectuées par les services de l'État. Page 16



Mousses. Les PdM se disent hors de cause

Stéphane Gulhéneuf

« Les PdM hors de cause », c'est ce qu'assure la direction de l'entreprise après les mousses constatées courant septembre à Quimperlé dans l'Isle et la Laita. Elle s'appuie sur les analyses effectuées par les services de l'État.



Michaël Ciapa a expliqué que les résultats d'enquête des services de l'État sur l'origine des mousses « écartent toute responsabilité » des Papeteries de Mauduit.

Après la suspicion de pollution courant septembre à Quimperlé dans l'Isle puis dans la Laita, la direction des Papeteries de Mauduit (PdM) explique être « hors de cause ». L'entreprise papetière s'appuie sur les analyses effectuées par les services de l'État. Lors du dernier conseil municipal, Daniel Le Bras, conseiller municipal délégué à l'eau, avait rendu public lesdits résultats. L'élu avait alors souligné qu'aucune anomalie chimique n'avait été constatée, évoquant toutefois une basicité qui avait conduit la police de l'eau à procéder « à des prélèvements tous les deux mois ».

Absence d'anomalies

Ce vendredi, sur le site de Quimperlé, Michaël Ciapa, directeur du service environnement, a précisé que « les résultats d'enquête de l'État sur l'origine des mousses dans l'Isle écartent toute responsabilité des PdM et confirment la conformité des rejets du site

« les PdM font partie des sites les plus contrôlés du Finistère. »

Michaël Ciapa, directeur du service environnement des Papeteries de Mauduit.

dans la Laita ». Quelques jours après la double suspicion de pollution, l'entreprise Quimperloise avait déjà réagi en expliquant respecter toutes les normes. « Ce démenti n'engageait que nous, mais là, nous avons des éléments produits par les services de l'État ».

Comme le détaille Michaël Ciapa, « la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est venue inspecter les installations quelques jours après ». Une visite en compagnie d'un inspecteur. Celui-ci « a constaté la présence de mousses en amont des PdM ». Il souligne également que « les analyses de la police de l'eau effectuées dans la Laita, en aval des PdM, témoignent de l'absence d'anomalies dans nos rejets ».

Effet mécanique

Pour autant, si « la qualité des rejets n'est pas à l'origine du phénomène »

constaté en septembre, l'entreprise ne nie pas un dysfonctionnement au niveau des pompes de transfert d'eau. « Le rejet dans la Laita génère des bulles mais ce n'est pas une surprise, ni pour nous, ni pour les acteurs locaux ». Un phénomène « ponctuel » et qui, exception faite de « l'impact visuel », ne génère « aucune pollution ». Le phénomène est connu et « n'a aucun lien avec les mousses persistantes ». Il serait d'ordre mécanique. « Cela fait un an qu'on y travaille », précise Michaël Ciapa. Selon lui, différentes actions ont été conduites pour réduire ces bulles « mais visiblement les solutions ne sont pas suffisamment abouties ». Un plan d'actions est prévu sur les deux pompes concernées et récemment mises en place. « D'ici la mi-novembre on aura le résultat ».

11 000m³ prélevés

Michaël Ciapa regrette « l'image écor-

née » de l'entreprise et un jugement sur des pratiques qui n'ont plus cours. Il rappelle que « les PdM font partie des sites les plus contrôlés du Finistère. On est pleinement conscient de notre responsabilité ». Tous les jours, l'entreprise quimperloise prélève 11 000 m³ d'eau et en rejette 97 % après traitement : 2 000 m³ dans l'Isle et 9 000 m³ dans la Laita. « De l'eau épurée conforme aux normes sur la base de l'acceptation du milieu ». Quant aux boues issues des traitements (5 000 tonnes par an), elles bénéficient dans le cadre d'un plan d'épandage à 45 agriculteurs du territoire. Jouant la transparence, le directeur explique que l'entreprise injecte 2,5 millions d'euros dans le traitement environnemental dont 1,5 million d'euros pour l'eau. Elle investit par ailleurs annuellement 450 000 € pour l'environnement et la sécurité. « Nous faisons tout pour éviter les risques même si le risque zéro n'existe pas ».